Ministère de l'Economie
et de la Planification

MESURES POUR L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES 2022

Version préliminaire

JUIN 2022

Mapping des réformes économiques

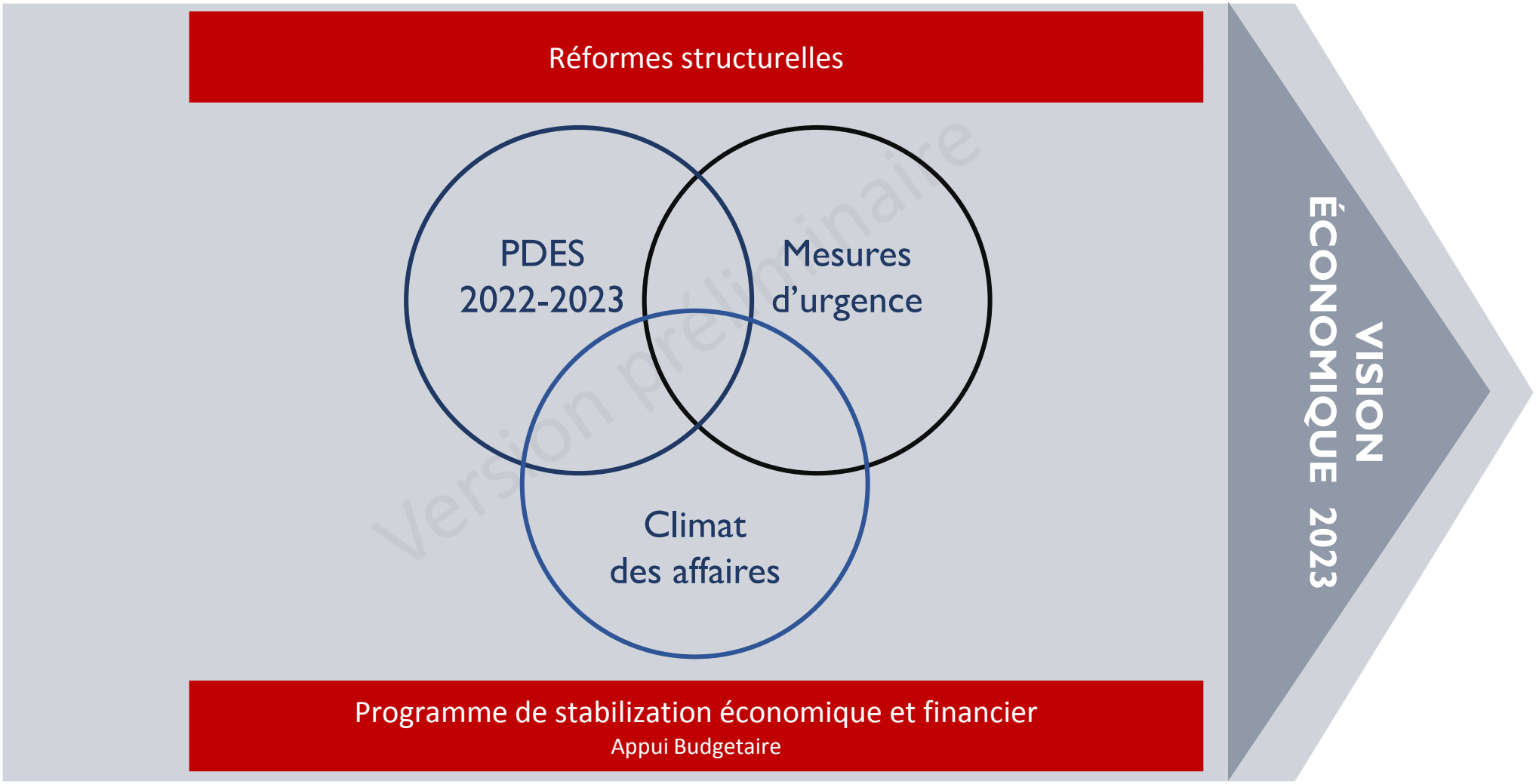

Version préliminaire

GOUVERNANCE POUR L'IMPLÉMENTATION DES RÉFORMES DU CLIMAT DES AFFAIRES

Une nouvelle organisation institutionnelle de pilotage des réformes de l'environnement des affaires est mise en place basée sur les travaux de 13 taskforces thématiques (public-privé) qui retracent le cycle de vie d'une entreprise.

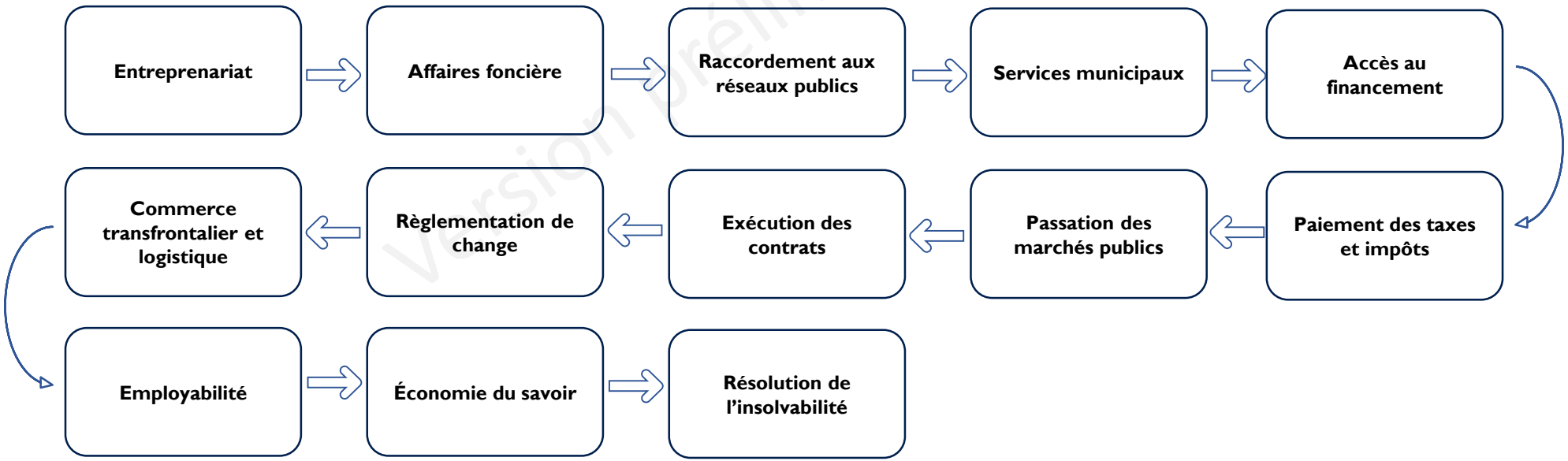

Version préliminaire

PROCESSUS DU DIALOGUE PUBLIC-PRIVÉ

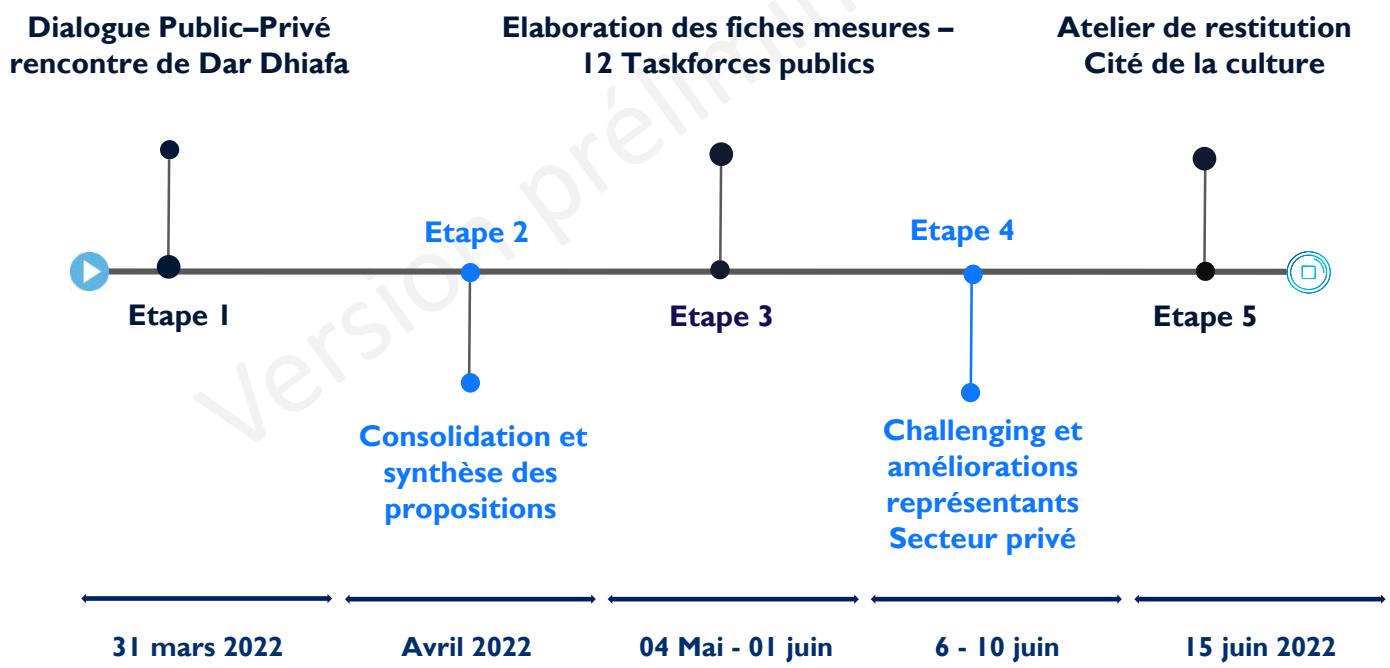

Version préliminaire

LES CONTRIBUTEURS DU DIALOGUE PUBLIC PRIVÉ

Secteur Public

- **Les Ministères,**
- **Les agences d'encadrements de l'investissement (API, APIA, TIA, ONTT, ONAT),**
- **Les établissements publics non administratifs (RNE, ONPF,..)**
- **Les entreprises publiques (STEG, Sonede, ONAS, STAM, OMMP, COTUNACE, BFPME, CDC)**
- **…**

Secteur Privé

- **UTICA**
- **CONECT**
- **Conseil des chambres mixtes**
- **CJD**
- **Ordre des experts comptables de Tunisie**
- **Ordre national des architectes de Tunisie**
- **Ordre national des avocats de Tunisie**
- **TunisiaStratup**
- **Contributeurs de la banque mondiale (BEE)**

Version préliminaire

METHODOLOGIE

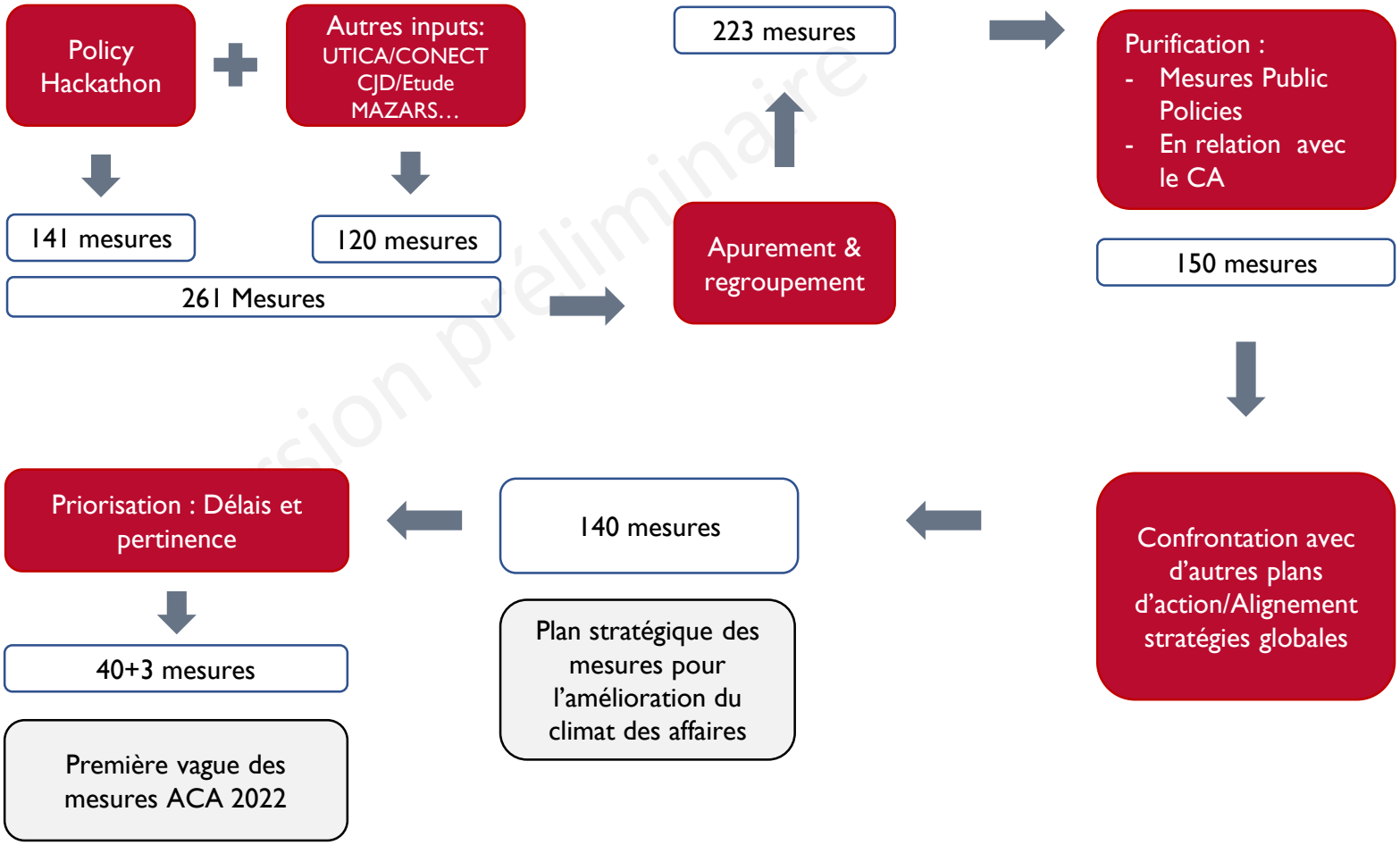

ersion préliminaire

CHIFFRES CLÉS DU DIALOGUE PUBLIC-PRIVÉ

+180

Participants représentants l'administration, le secteur privé et la société civile

+261

Doléances / Mesures / Propositions du secteur privé : Rencontre Dar Dhiafa, Benchmark international, Etudes, propositions UTIA, Conect, chambres mixtes, CJD, organismes professionnels, …

12

Taskforces représentant l'administration pour l'étude de la faisabilité des propositions et la mise en cohérence (+80 participants de l'administration)

Identification d'une première vague de mesures

40+3

Mesures à mette en place en 2022

LES THEMATIQUES

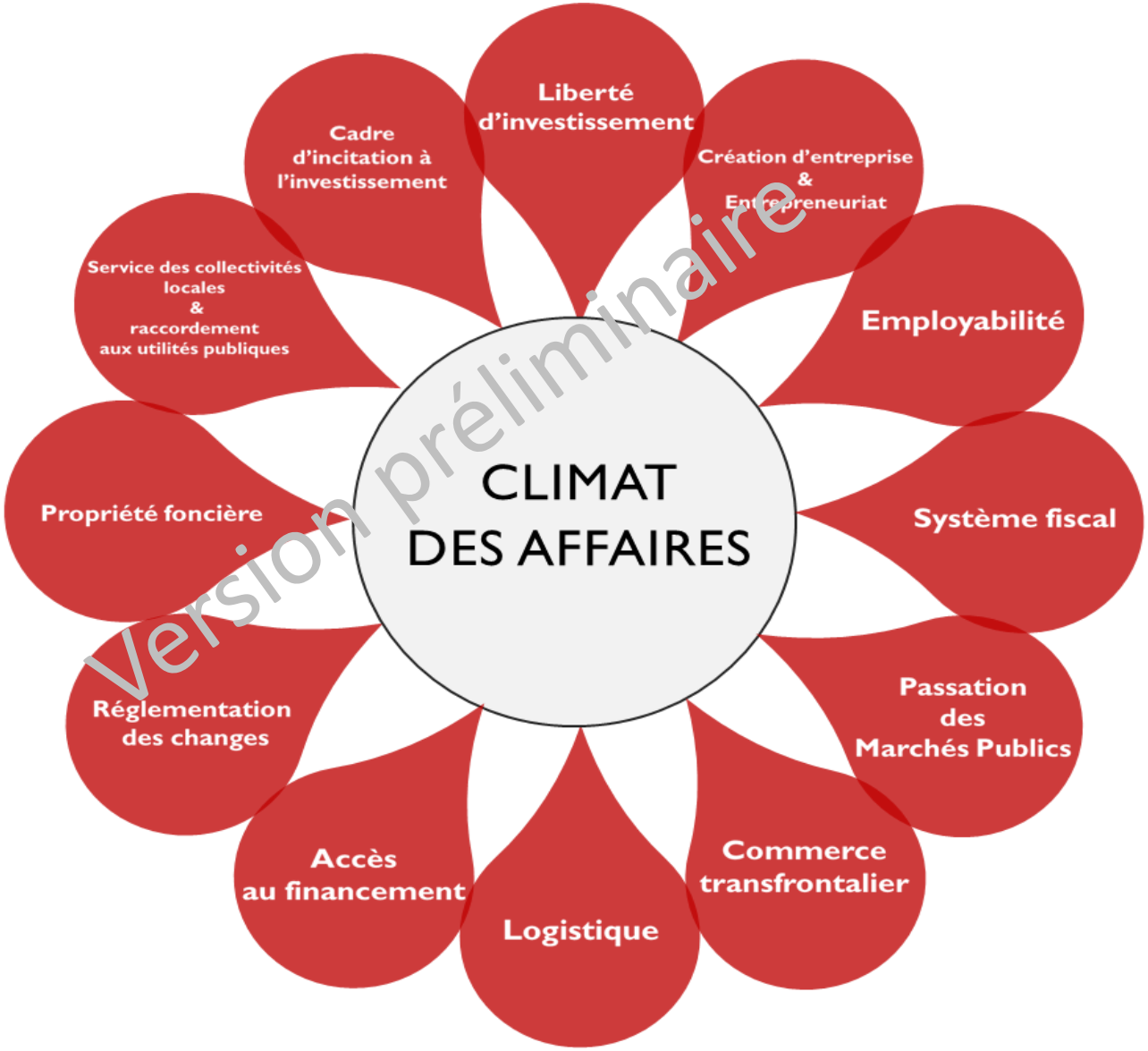

Version préliminaire

Plan stratégique AMCA

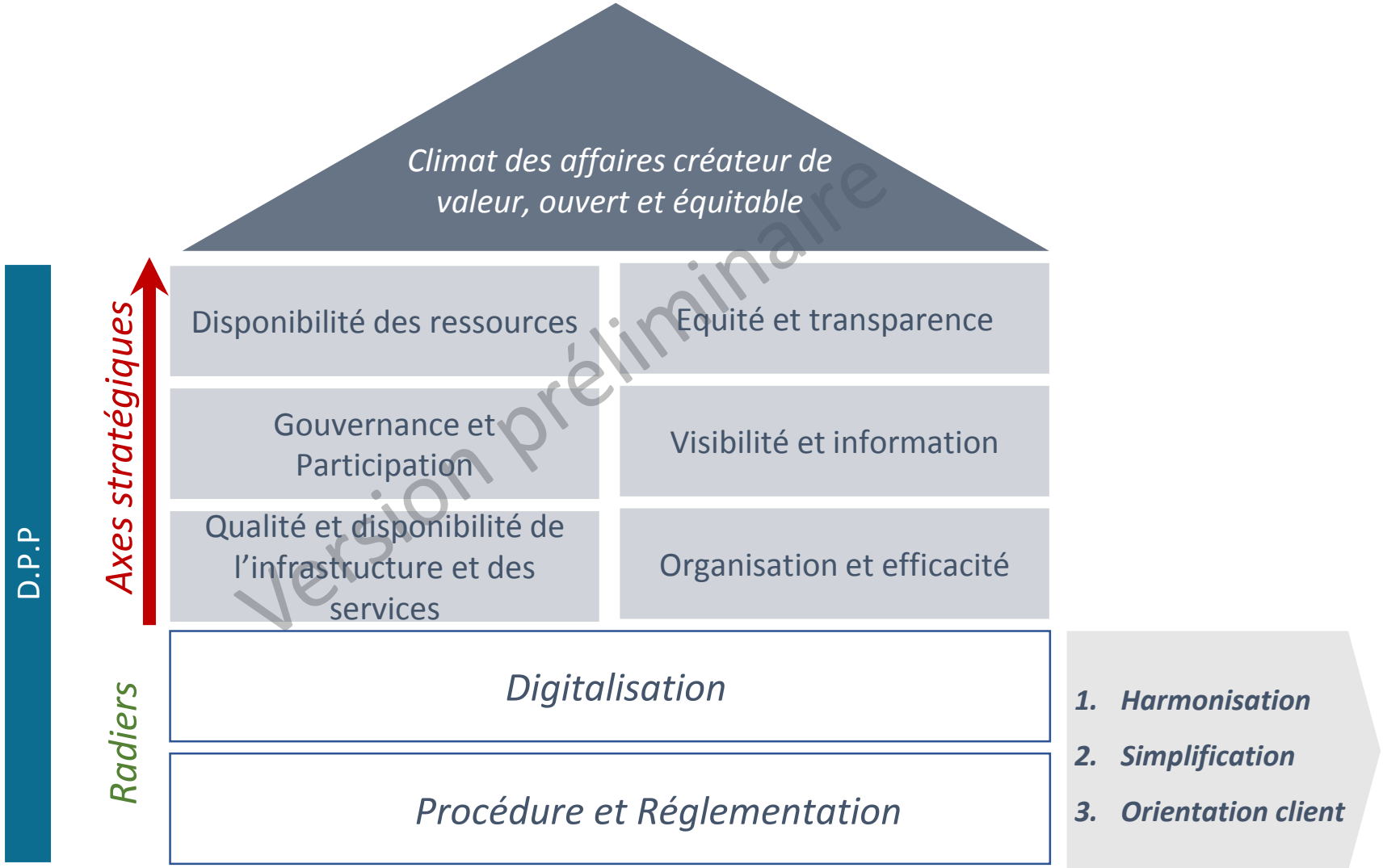

Version préliminaire

Conditions de succès

- **Continuer d'impliquer toutes les parties prenantes**
- **Mettre en place d'un dispositif de pilotage efficace des mesures adoptées**
- **Communiquer à grande échelle sur les composantes et les impacts des mesures AMCA**
- **Mettre en place et assurer le suivi d'un baromètre national de l'AMCA**
- **S'assurer de la déclinaison régionale et locale des mesures**

Version préliminaire

Thématique :

Propriété foncière

- **PF 1.2 Créer un système d'information national unifié qui permet de lier toutes les informations foncières.**
- **PF 2.2 Simplifier et digitaliser les procédures relatives au transfert de la propriété.**
- **PF 3.4 Etablir une cartographie digitalisée des terrains disponibles par Zone Industrielle.**

Version préliminaire

Thème 10	Propriété foncière	3 Chantiers	13 Mesures

Niveau actuel

- **Propriété foncière :**
- Classement : 94 / Score : 63.7
- Les indicateurs :
  - ✓ Procédures (nombre)
  - ✓ Délai (jours)
  - ✓ Coût (% de la valeur du bien)
  - ✓ Indicateur de qualité de l'administration foncière (0-30)

Objectifs

- Réduction des délais des prestations dans le domaine foncier.
- Numérisation des services immobiliers.
- Hausser la qualité des services immobiliers.

Benchmark international

- Introduire des délais qui sont respectés
- Fixer des frais fixes peu élevés
- Rationaliser les procédures
- Utilisation de services électroniques (technologies de l'information et de la communication)

Version préliminaire

Chantier 1 : Informations et données

- **PF 1.1** Développer un système d'information et faciliter son utilisation
- **PF 1.2** Créer un système d'information national unifié qui permet de lier toutes les informations foncières.
- **PF 1.3** Cartographie foncière :Créer une base de donnée cartographique sur tous les terrains disponibles à l'investissement
- **PF 1.4** Lancer une bourse des terres agricoles (à enrichir ONPF)

Chantier 2 : Procédures & réglementation

- **PF 2.1** Diminuer le nombre de documents exigés et les délais des décisions judiciaires
- **PF 2.2** Simplifier et digitaliser les procédures relatives au transfert de la propriété.

Chantier 3 : Réservoir foncier

- **PF 3.1** Accélérer les processus d'aménagement des zones industrielles
- **PF 3.2** Résoudre les problématiques liées aux terres agricoles permettant de les inventorier et les affecter d'une manière efficace au profit de projets productifs.
- **PF 3.3** Préciser les situations juridiques de tous les terrains de l'AFI.
- **PF 3.4** Etablir une cartographie digitalisée des terrains disponibles par Zone Industrielle
- **PF 3.5** Accélérer les efforts de l'AFI pour récupérer les terrains industriels des projets non réalisés
- **PF 3.6** Faire un inventaire des terres agricoles domanial
- **PF 3.7** Développer des zones industrielles et des centres technologiques orientés industrie 4.0.

Propriété foncière

Mesure PF 1.2
Créer un système d'information national unifié qui permet de lier toutes les informations foncières.

Chef de file
Office de la Topographie et du Cadastre (OTC)
Agence Foncière Agricole (AFA)

Description

Le système d'information national unifié permettra de fournir toutes les informations techniques, géographiques et juridiques sur les terrains en Tunisie afin de faciliter les opérations de transfert et de mise à jour. En plus ce SI national unifié permettra de donner une idée claire sur les disponibilités du fonds foncier pour faciliter l'implantation de tous types de projets d'investissement : agricole, immobilier, industriel, environnemental...

Objectif

- Centraliser toutes les informations foncières dans un système intégré et fiable
- Améliorer l'efficacité des procédures liées à l'enregistrement et à la mise à jour de la propriété foncière
- Faciliter l'accès aux terrains disponibles à l'investissement

Argumentaire

Le processus de numérisation des services liés à la propriété foncière avance à des vitesses différentes. Pendant que l'ONPF a réalisé un bon élan d'autres services : rédaction, enregistrement, tribunal foncier…trébuchent. Il est nécessaire d'offrir un service complet, intégré et sécurisé auquel tous les acteurs participent par l'exploitation et la mise à jour de l'information.

Résultats attendus

- Accès en ligne à la situation foncière à travers un Géoportail web
- Numérisation de la procédure pour identifier la vocation du terrain.(agricole ou urbaine ou autres)
- Minimiser les requêtes des demandeurs de services auprès des guichets des agences foncières
- Disposer des informations foncières selon les standards internationaux

Indicateurs de performance

- Classement international
- Nombre de procédures
- Nombre de requêtes au guichet
- Nombre des jours liés au choix du terrain
- Nombre des documents demandés.

Partenaires

- OTC
- AFA-AFT-AFI-AFH
- MARHP-Ministère de l'équipement-M des domaines de l'état et des affaires foncières-TI
- ONPF-TI

Budget

Activités clés

- Mise en place de la base des données foncières et d'un centre des données foncières à l'OTC
- Renforcement des capacités en matière foncière à l'OTC
- Intégration de la carte agricole avec la base des données foncières
- Intégration des plans d'aménagement
- Intégration des délimitations des zones objet d'intervention des agences foncières
- Intégration des délimitations des terres domaniales et de la délimitation des terres collectives
- Implanter la liaison avec la base de données des registres fonciers (site ONPF)
- Implanter la liaison avec la base de données des réquisitions et des jugements (TI)

Conditions de succès

- Disponibilité des données : existence d'une base des données au TI indiquant le propriétaire de chaque jugement (non TF)
- Pouvoir consolider des sources de données
- Cohérence des données vectorielles

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Propriété foncière

Mesure PF2.2
Simplifier et digitaliser les procédures relatives au transfert de la propriété.

Chef de file
Office National de la Propriété Foncière (ONPF)

Description

C'est une mesure qui cadre avec le processus de révision des procédures administratives tel que prévu par le Décret gouvernemental n° 2020-605 du 27 août 2020. La réaction des services concernés sera nettement meilleure grâce à la digitalisation et le classement de la Tunisie dans la qualité du climat des affaires sera amélioré

Objectif

- Continuer le processus mis en œuvre par l'ONPF et le décliner aux autres services administratifs en rapport avec la rédaction, l'enregistrement et la mise à jour des informations foncière
- Atteindre un score international parmi les 20 premiers au monde dans les 3 années avenir

Argumentaire

Le classement international de la Tunisie en matière de propriété foncière mérite d'être amélioré. En fait la situation actuelle souffre d'un nombre élevé de procédures, de la lourdeur du processus et du nombre élevé d'intervenants. La présente mesure vient renforcer ce qui a été fait au niveau de l'ONFP et d'impliquer les autres acteurs clefs.

Résultats attendus

- Numérisation de 75% des différents services liée à l'opération foncière
- Simplification des formalités.
- Réduction des délais
- Interopérabilité entre les différents acteurs de l'opération foncière

Indicateurs de performance

- Nombre de procédures numérisées et fournies à distance
- Nombre de formalités réduites ou simplifiées
- Délais d'exécution des opérations foncières

Partenaires

l'Office National de la Propriété Foncière, L'Office de la Topographie et du Cadastre, Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières, Ministère des Finances, Tribunal Immobilier

Budget

Activités clés

- Inventorier toutes les procédures administratives et les textes législatifs et réglementaires y afférent relatifs à l'obtention des prestations administratives en rapport avec l'opération de transfert de propriété.
- Arrêter la liste des procédures administratives et des textes législatifs et règlementaires en rapport avec l'opération de transfert de propriété
- Elaborer les projets des textes législatifs et réglementaires exigés pour la réalisation des réformes administratives en rapport avec l'opération de transfert de propriété.
- Numérisation des prestations qui facilitent l'accès aux procédures administratives relatives à l'opération de transfert de propriété.

Conditions de succès

- Garantir une interconnectivité
- Développement en mode Agil.
- Coordination entre les parties prenantes en ce qui concerne la révision des procédures transversales.

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Propriété foncière

Mesure PF3.4

Etablir une cartographie digitalisée des terrains disponibles par Zone Industrielle.

Chef de file

TIA

Description

- Créer une base de données cartographiques sur tous les terrains disponibles à l'investissement en Tunisie.
- Cette mesure vient combler le déficit d'information sur les terrains disponibles à l'investissement. Une cartographie facilitera l'implantation des projets d'investissement à travers un meilleur ciblage des terrains disponibles.

Objectif

- Améliorer la qualité des services fournis par l'administration aux investisseurs
- Améliorer l'attractivité des territoires
- Améliorer le ciblage de l'investissement

Argumentaire

Actuellement, il n'existe pas d'informations structurées et exploitables concernant le fonds foncier disponible à l'investissement. Certains projets lors de l'implantation trouvent des difficultés voire sont annulés à cause de ce déficit d'information.

Résultats attendus

- Augmenter le taux de réalisation des projets
- Réduction des conflits de positionnement entre investisseurs ciblant le même terrain
- Réduction des délais de réalisation des investissements

Indicateurs de performance

- Nombre de projets approuvés et réalisés
- Nombre de projets rejetés à cause de l'indisponibilité de terrain
- Les délais de traitement
- Nombre de projets soumis au CSI/ an.
- Nombre de projets réorientés vers les régions de l'intérieur.

Partenaires

- M. de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure.
- M. de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
- M. des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières
- M. de l'Environnement
- M. de l'Intérieur (les collectivité locales)
- Les Gouvernorats

Budget

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Activités clés

- Sensibilisation des structures administratives concernées de l'importance de continuer les efforts pour la finalisation d'une cartographie déjà achevée pour la zone d'Enfidha.
- Choix d'une 2ème ou d'une 3ème zone pour la réalisation d'un plan de cohérence et autoriser le choix du bureau d'étude sans passer par la procédure de l'appel d'offre.
- Finaliser et généraliser l'utilisation de la base de données cartographique sur tout site web officiels des structures de l'écosystème de l'investissement.
- Démarrer des compagnes de vulgarisation des opportunités qu'offrent les nouvelles mesures aux investisseurs nationaux et étrangers dans le domaine foncier.

Conditions de succès

- Flexibilité des procédures de passation des marchés publics .
- Numérisation de la réserve foncière du domaine privé de l'Etat.
- Création d'un budget additionnel.
- Implication des conseils de gestion des terres collectives à la mesure d'élaboration d'une cartographie d'investissement.

Version préliminaire

Thématique :

Service des collectivités locales & raccordement aux utilités publiques

- **SCL 1.3 Accélérer le processus de la révision des plans d'aménagement**
- **SCL 1.1 Élaborer une plateforme pour le traitement des dossiers techniques d'investissements privé et public.**
- **SCL 3.3 Digitaliser le processus d'obtention des permis de Bâtir.**
- **SCL 3.1 Digitaliser les demandes de raccordement à l'électricité**

Version préliminaire

Thème 11

Services des collectivités locales et raccordement aux utilités publiques

3 Chantiers

14 Mesures

Niveau actuel

- Doing Business :
- Accès à l'électricité : rang : 63 score : 82.3
- Obtention de permis de construction : rang : 32, score : 77.4

Objectifs

- Faciliter l'accès aux services
- Améliorer l'efficacité des plans d'aménagement

Benchmark international

- Accroître la transparence des coûts et des processus de raccordement
- Mettre en place des systèmes automatisés pour le suivi des pannes et le rétablissement du service
- Accroître la transparence et l'accessibilité des tarifs existants et nouveaux
- Utiliser des guichets uniques pour améliorer la coordination et accroître l'efficacité.

Version préliminaire

Chantier 1 : Coopération et participation

- **SCL 1.1** Élaborer une plateforme pour le traitement des dossiers techniques d'investissements privé et public.
- **SCL 1.2** Développement des moyens de coordination dont notamment la digitalisation
- **SCL 1.3** Accélérer le processus de la révision des plans d'aménagement
- **SCL 1.4** Créer un dispositif pour formaliser la participation du secteur privé dans la planification
- **SCL 1.5** Promulgation d'une loi sur la coopération entre le Conseil Régional et les collectivités locales.

Chantier 2 : Environnement et territoire

- **SCL 2.1** Mettre en place une stratégie pour généraliser le raccordement aux services de traitement des eaux usées
- **SCL 2.2** Mettre en place plan adéquat pour la collecte et le traitement des eaux grises dans les zones anarchiques
- **SCL 2.3** Assurer une information précise sur l'alimentation en eau potable
- **SCL 2.4** Concrétisation par les CL des plans de gestion des déchets
- **SCL 2.5** Catégoriser et prioriser les demandes de permis de bâtir selon des critères techniques bien définis et leur affecter des ratios de complexité et de risque*

Chantier 3 : Organisation & efficacité

- **SCL 3.1** Digitaliser les demandes de raccordement à l'électricité
- **SCL 3.2** Accepter les signatures et les cachets électroniques déposés
- **SCL 3.3** Digitaliser le processus d'obtention des permis de Bâtir.
- **SCL 3.4** Mise à jour des textes de loi et des attributions des CL
- **SCL 3.5** Mise en place de règles d'allocations budgétaires claires et équitables
- **SCL 3.6** Travailler sur un guide standard, manuel et électronique pour les municipalités jouissant de sites web, à l'attention des usagers, pour définir les documents à fournir, les délais, les coûts et les parties engagées dans le processus de contrôle et d'inspection*

Service des collectivités locales & raccordement aux utilités publiques

Mesure SCL 1.3

Accélérer le processus de la révision des plans d'aménagement

Chef de file

M. de l'Economie et de la planification MEP

Description

Les communes, les collectivités locales et les services techniques et administratifs travailleront ensemble pour la mise à jour et la conception (en cas d'absence) des plans d'aménagement répondant aux normes modernes d'un espace attractif et de qualité de vie. La planification et la prospective efficaces et pertinentes passent d'abord par l'implication de tous les acteurs clef pour qu'ils soient réactifs et vigilants contre les phénomènes anarchiques liés aux constructions chaotiques.

Objectif

- Augmenter le taux des constructions avec autorisation de bâtir
- Faciliter le processus d'implantation des projets d'investissements
- Accélérer le raccordement aux utilités publiques.

Argumentaire

La révision des plans d'aménagement n'avancent pas convenablement et en conséquence la majorité de ces plans d'aménagement sont caduques et ne reflètent pas la situation réelle. Le débordement des constructions anarchiques est une réaction à l'incohérence et la non pertinence des plans d'aménagement.

Résultats attendus

- Amélioration du ciblage des investissements en adéquation avec les réserves foncières et les potentiels du territoire
- La création d'un espace de vie viable et durable respectant l'équilibre entre l'attractivité de l'investissement et la qualité de vie
- Amélioration du score du pays et des territoire en matière du respect de l'environnement,

Indicateurs de performance

- Les délais de réponse aux autorisation de bâtir
- La corruption liée à la construction
- Le nombre des projets d'investissements en adéquation avec les réserves foncières.
- Le taux des projets d'investissement certifiés aux normes environnementales

Partenaires

- M. de l'Intérieur DG des collectivités locales)
- M. de Equipement
- Les collectivités locales, les Gouvernorats, Délégations, Communes.
- STEG, SONEDE, Géni rural, ONAS
- M. Agriculture M.Tourisme, M.Industrie, Ministère du domaine de l'Etat, DHU, AFT, AFA, AFI.

Budget

Activités clés

- Faire participer les différents acteurs pour activer la cession des extensions possibles dédiées à la révision des plans d'aménagement.
- Collaborer entre les différents acteurs clés pour mieux cibler les investissements en rapport avec les plans d'aménagement.
- Prévoir au niveau du Cahier des Charges des clauses relatives au respect des normes environnementales en vigueur.
- Elaborer une charte environnementale pour les investisseurs

Conditions de succès

- Garantir la disponibilité des capacités logistiques et de RH chez les collectivités locales.
- Garantir l'engagement de toutes les parties prenantes.
- Engager les acteurs clés à fournir les info nécessaires aux réserves foncières.
- Mise en place d'un dispositif de suivi de l'impact de la mesure.

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Service des collectivités locales & raccordement aux utilités publiques

Mesure SCL 1.1

Élaborer une plateforme pour le traitement des dossiers techniques d'investissements privé et public.

Chef de file

Tunisia Investment Autorithy

Description

Elaborer et mettre en place une plateforme dédiée au traitement de tous les dossiers techniques d'investissement privé et public impliquant les collectivités locales, les services techniques décentralisés et déconcentrés et garantir une interopérabilité avec les autres régions et assurer une centralisation de l'information sur le plan national.

Objectif

- Faciliter le processus d'implantation des projets à l'échelle territoriale
- Meilleur ciblage de la politique publique en matière d'appui à l'investissement
- Accélérer le raccordement des projets aux utilités publiques.

Argumentaire

Le processus de traitement technique de projet d'investissement est lourd et fait intervenir plusieurs acteurs et services. Cette mesure vient fluidifier ce processus et raccourcir ses délais pour augmenter l'attractivité des territoire en matière d'investissement

Résultats attendus

- Augmentation de la réactivité entre l'investisseur et les services concernés.
- Instauration de l'échange des données entre les services techniques concernés.
- Diminution du délai et du coût du traitement des dossiers techniques.
- Respect des normes de protection de l'environnement dès le démarrage des projets

Indicateurs de performance

- Nombre des réclamations
- Nombre de jours de traitement du dossier technique
- Coût moyen du traitement des dossiers.
- Atteinte à la qualité de l'environnement

Partenaires

- Les administrations (M. Equipt, M. Agriculture, M. Tourisme, Ministère de Industrie, Ministère Environnement, l'INS, DHU, Office de la Cartographie et du Cadastre, AFI, STEG, Sonede, ONAS, Telecom,..)
- Les collectivités locales , communes , gouvernorats, délégations..

Budget

Activités clés

- Conception d'une Interface sécurisée de suivi de dossier technique par l'investisseur retraçant toutes les étapes du dépôt jusqu'à la validation.
- Mise en place d'un réseaux d'échanges sécurisé entre les opérateurs publics pour tout complément d'information ou de renseignement.
- Coordination entre les différents intervenants via la plateforme pour une meilleure optimisation de l'ordonnancement des taches par les acteurs clefs.

Conditions de succès

- Disponibilité RH et matérielles
- Garantir la coordination entre les acteurs clés.
- Mise en place d'un dispositif de suivi de l'impact de la mesure.

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Service des collectivités locales & raccordement aux utilités publiques

Mesure SCL 3.1
Digitaliser le processus d'obtention des permis de construire.

Chef de file
M. de l'Intérieur (collectivités locales)

Description

Mise en place d'une plateforme de gestion du processus de « Permis de Bâtir » qui permet
- L'inscription et la création de la demande avec le dépôt des documents requis
- La vérification de la complétude du dossier par la municipalité et validation de la recevabilité de la demande
- Le suivi du dossier et des visites de la commission technique (Email, SMS,…)
- L'édition et l'envoie du permis de construire en ligne

Objectif

- Améliorer l'efficience des procédures d'obtention de PC
- Amélioration de la qualité des construction
- Réduction de la corruption

Argumentaire

L'existence d'une procédure efficiente pour l'obtention de permis de construction constitue un facteur déterminant pour les investisseurs. Malgré un classement satisfaisant, une grande majorité des constructions sont réalisées sans autorisations ou de manière non conforme

Résultats attendus

- Réduction des constructions anarchiques
- Normalisation des coût de terrains à bâtir
- Réduction de la corruption dans le secteur du Bâtiment

Indicateurs de performance

- Nombre des jours pour l'octroi des autorisations de bâtir
- Nombre de constructions anarchiques
- Perception de la corruption dans le secteur du Bâtiment

Partenaires

- Les collectivités locales,
- les municipalités,
- Sonede,
- ONAS
- ONPF
- Protection civile

Budget

Activités clés

- Elaboration du cahier des charges techniques
- Normalisation des documents à échanger
- Authentification et sécurisation des données
- Acquisition des serveurs et des progiciels de gestion
- Formation et acquisition des compétences
- Garantir l'interactivité de tous les utilisateurs

Conditions de succès

- L'élaboration de plans d'aménagement envisageant les différents types de construction : habitat, projets, industrie…
- Implication de tous les acteurs

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Service des collectivités locales & raccordement aux utilités publiques

Mesure SCL 3.1
Digitaliser les demandes de raccordement à l'électricité

Chef de file
STEG

Description

- Plateforme de gestion des demandes de raccordement à l'électricité. Elle permet de mieux suivre les demandes de nouveaux raccordements. Il s'agit d'assurer un échange de données et d'informations et de documents moyennant le réseautage des différents intervenants pour être sûr du respect des délais, et d'assurer une communication efficace avec les entreprises et les demandeurs de raccordement.

Objectif

- Amélioration du processus de raccordement

Argumentaire

La rationalisation et l'amélioration du processus de raccordement qui réduisent le nombre d'interactions requises pour obtenir un raccordement à l'électricité sont un moyen efficace d'améliorer le processus de raccordement. En Tunisie, le raccordement à l'électricité souffre de délais élevés, de nombre de procédures en dessus de la moyenne et de coûts exorbitant.

Résultats attendus

- Réduction des délais de raccordement
- Réductions des interactions
- Réduction du coût du raccordement à l'électricité

Indicateurs de performance

- Nombre de jour pour le raccordement en électricité
- Coût du raccordement
- Nombre des procédures

Partenaires

- Les collectivités locales,
- Les municipalités,
- Protection civile

Budget

Activités clés

- Elaboration d'un manuel de procédures à suivre par tous les acteurs
- Conception de la plateforme d'échange de données
- User experience
- Mise en ligne
- Suivi & pilotage

Conditions de succès

- Implication de tous les acteurs

Calendrier de réalisation

Juin | **Sept** | Déc

Version préliminaire

Thématique :

Cadre d'incitation à l'investissement

- **CII 1.1 Publication de la modification du décret 389 et publication du manuel des procédures**
- **CII 1.4 Interopérabilité du parcours investissement *(Plan d'urgence économique)***
- **CII 3.1 Standardisation et implémentation de la NAT par les différentes structures**
- **CII 3.3 Révision de la liste des Secteurs Prioritaires**
- **CII 1.3 Projets de lois 2.0: Accompagner les projets de loi avec leurs textes d'application en renforçant l'approche participative**

Version préliminaire

Thème 7

Cadre incitatif à l'investissement

3 Chantiers

10 Mesures

Niveau actuel

- Doing Business : Global : Classement : / Score :
- Promotion de l'investissement: Classement : / Score :
- Les indicateurs :

Objectifs

- Simplification des procédures d'octroi des avantages.
- Ecourter les délais du traitement des dossiers d'octroi des avantages

Benchmark international

- L'Egypte
- Georgia
- Le Maroc

Version préliminaire

Chantier 1 : Procédures & réglementation

- **CII 1.1** Publication de la modification du décret 389 et publication du manuel des procédures
- **CII 1.2** Simplifier la liasse unique pour les déclarations d'investissement et la constitution juridique.
- **CII 1.3** Projet de lois 2.0 Accompagner les projets de loi avec leur textes d'application en renforçant l'approche participative.
- **CII 1.4** Interopérabilité du parcours investissement
- **CII 1.5** Accélération par la TIA, de la préparation d'une carte d'Investisseur pour faciliter les démarches des investisseurs notamment, ceux non résidents *

Chantier 2 : Organisation et coopération

- **CII 2.1** Activation des commissions régionales d'investissement et généraliser L'expérience des Team Invest Regional (TIR)
- **CII 2.2** Généraliser l'utilisation de la plateforme nationale unique de l'investissement
- **CII 2.3** Elaborer un plan de communication clair et impactant pour rassurer les investisseurs aussi bien nationaux qu'étrangers.

Chantier 3 : Incitations et avantages

- **CII 3.1** Standardisation et implémentation de la NAT par les différentes structures
- **CII 3.2** Renforcer le système de suivi et de contrôle de l'utilisation des avantages octroyés (post-réalisation)
- **CII 3.3** Révision de la liste des Secteurs Prioritaires: Favoriser L'octroi des incitations à des niches selon les priorités arrêtées au niveau du plan de développement 2023-2025

Cadre d'incitation à l'investissement

Mesure CII 1.1
Publication de la modification du décret 389 et publication du manuel des procédures

Chef de file
MEP/TIA

Description

La publication des modifications apportées au décret 389 et la publication du manuel des procédures en unifiant et harmonisant les procédures entre les différentes structures en simplifiant les procédures d'octroi des avantages.
Révision de la liasse unique relative à la déclaration d'investissement et celle de la CJ et rajout de la SA
L'ajout des listes et des liasses révisées
Actualisation du manuel des procédures en coordination avec les différentes structures

Objectif

- Simplifier le parcours de l'investisseur.
- Fluidifier le process de l'octroi des avantages à l'investissement

Argumentaire

Plusieurs modifications ont été apportées au décret 389 n'ont pas été publiées. L'absence d'un manuel précisant les procédures administratives et financières entrave l'octroi des avantages et par conséquent la réalisation des projets d'investissements

Résultats attendus

- Augmenter le nombre de dossiers traités (incitation)
- Ecourter les délais de traitement des dossiers
- Augmenter le flux de création d'entreprises et la création d'emploi

Indicateurs de performance

- Nombre de dossiers traités
- Nombre de jours de traitement des dossiers

Partenaires

- APII
- APIA
- ONTT
- Ministère des finances
- DGFIOP
- ONA
- Douanes
- CNSS
- Ministère des finances
- DGI
- AFI
- RF

Budget

Activités clés

- Rédaction du décret
- La révision des articles et des listes mentionnées au niveau du décret 389 (en cours)
- La révision de la liasse unique relative à la déclaration d'investissement
- La révision de la liasse unique relative à la Cons. Jur. (en cours) et l'actualisation du manuel des procédures

Conditions de succès

- Implication du CSI en amont
- Déblocage des points d'arbitrage en suspend (entre Ministères)

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Cadre d'incitation à l'investissement

Mesure CII 1.4
Interopérabilité du parcours investissement

Chef de file
Tunisia Investment Authority TIA

Description

- Accélérer l'interopérabilité entre les plateformes des différentes administrations concernées par l'opération d'investissement
- Intégration entre la plateforme nationale et RNE le (Constitution Juridique)
- Intégration entre la plateforme nationale et SI de l'APIA (déclaration d'investissement)

Objectif

- Assurer un service de qualité aux investisseurs et simplifier son parcours
- Echange de données fiables en temps réel

Argumentaire

La coordination entre les différentes plateformes gérées par les administrations est très limitée en raison de la faible intégration entre ces plateformes. Cette faible intégration se traduit par des parcours investisseurs complexes et bloquants.

Résultats attendus

- Constitution Juridique en ligne
- Unifier le FO pour le service CJ disponibilité d'information et de données homogènes entre les structures
- Déclaration en ligne sur la plateforme nationale de l'investissement
- Réduire les délais de traitement des dossiers

Indicateurs de performance

- Nombre de Constitutions Juridiques en ligne
- Nombre d'accès à la Base de Données après intégration
- Nombre de déclarations en ligne via la plateforme

Partenaires

- RNE
- APII/APIA
- Ministère des Finances
- DGI
- Douanes (CJ)
- DGFIOP,

Budget

Activités clés

- Identification du besoin permettant d'assurer l'intégration entre l'RNE et la plateforme nationale de l'investissement TIA-API
- Digitalisation de l'étape relative à l'immatriculation à l'RNE (CJ) (révision de la liasse CJ)
- Intégration entre la plateforme et le SI de l'APIA (Validation des spécifications fonctionnelles F & BO, recette et mise en PROD)

Conditions de succès

- Portage politique
- Harmonisation entre RNE et DGI
- Alignement de l'avancement des travaux d'intégration des différentes plateformes

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Cadre d'incitation à l'investissement

Mesure CII 3.1
Standardisation et implémentation de la NAT par les différentes structures

Chef de file
Tunisia Investment Authority
TIA

Description

Standardiser la NAT (Nomenclature des Activités Tunisiennes) de façon à permettre la simplification de son implémentation par les différentes structures concernées par l'investissement

Objectif

- Nomenclature consolidée permettant une communication fluide entre tous les intervenants
- Simplifier le parcours de l'investisseur
- Echange de données fiables en temps réel
- *Faciliter la prise de décision*

Argumentaire

La NAT n'est pas mise à jour. Plusieurs activités économiques ne figurent pas dans la NAT ce qui rend le parcours de l'investisseur ambigu et complexe

Résultats attendus

- L'adoption d'une même nomenclature pour le secteur agricole et autres
- L'implémentation d'une même nomenclature pour le secteur agricole (APIA-DGFIOP-TIA)
- L'échange de données devient plus fluide après implémentation de la NAT

Indicateurs de performance

- Nombre de déclarations avec une activité adéquate se référant à la NAT
- Nombre de structures ayant implémenté la NAT consolidée
- Volume d'échanges de données

Partenaires

- INS, APIA, DGFIOP, ONTT, API, ONAT,
- Ministère des Finances,
- CNSS,
- DGI,
- Douanes,
- Ministères des AffS,
- Ministère de l'équipement

Budget

Activités clés

- Recoupement entre la nomenclature de l'APIA et la DGFIOP et autres
- Validation d'une même nomenclature pour le secteur agricole (APIA-DGFIOP-TIA) et autres en concordance avec la NAT
- Recoupement entre les listes d'activités mentionnées dans le décret 389 et la NAT
- Implémentation de la NAT au niveau de la plateforme nationale de l'investissement

Conditions de succès

- La publication des modifications du décret 389
- Publication du manuel de procédures

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Cadre d'incitation à l'investissement

Mesure CII 3.3
Révision de la liste des Secteurs Prioritaires

Chef de file
Tunisia Investment Authority
TIA

Description

La mesure consiste à publier un décret présidentiel comportant la liste révisée des Secteurs Prioritaires. La mise en place de cette mesure permettrait de favoriser l'octroi des incitations à des niches identifiées selon les priorités arrêtées au niveau du plan de développement 2023-2025.

Objectif

- Encourager les niches ciblées pour les différents secteurs
- Alignement des incitations avec la vision du Plan.

Argumentaire

Des nouvelles activités économiques et des niches à haute valeur ajoutée ne sont pas considérées comme prioritaires. Ces activités qui sont parties intégrantes de la nouvelle vision économique du pays ne connaissent pas l'essor escompté set bénéficient de peu d'appui.

Résultats attendus

- Augmenter le nombre de dossiers traités
- Favoriser l'octroi des incitations selon les niches ciblées

Indicateurs de performance

- Nombre de dossiers traités
- Investissements dans les niches ciblées

Version préliminaire

Partenaires

- M, de l'Economie et de la Planification
- APIA
- ONA
- DGFIOP
- ONTT
- Ministères concernés

Budget

Activités clés

- Révision des articles et des listes mentionnées au niveau du décret 389 (A1& 4 (FE, DR, MNT, RD)La révision de la liste des SP mentionnée au niveau du décret 389
- Révision de la liasse unique relative à la déclaration d'investissement et celle de la CJ et rajout de la SA
- Rédaction des articles modifiés et l'ajout des listes et des liasses révisées

Conditions de succès

- L'existence d'un terrain d'entente entre les ministères (déblocage des points d'arbitrage en suspend)

Calendrier de réalisation

Juin | **Sep** | Déc

Cadre d'incitation à l'investissement

Mesure CII 1.3

Projets de lois 2.0: Accompagner les projets de loi avec leurs textes d'application en renforçant l'approche participative

Chef de file

Présidence du gouvernement

Description

Accompagner les projets de loi avec leurs textes d'application en renforçant l'approche participative

Objectif

- Accélérer l'application et la mise en pratique des nouvelles réglementations
- Améliorer l'efficacité des réformes

Argumentaires

Les lois nouvellement promulguées ne sont pas souvent accompagnées par les textes d'application ce qui tarde l'application des nouvelles dispositions et fait durer les périodes transitoires avec un impact défavorable sur les investisseurs et les opérateurs économiques

Résultats attendus

- Des textes de loi applicables dans des délais courts
- Amélioration de l'efficacité de la fonction légistique

Indicateurs de performance

- Délai de publication entre les lois et leurs textes règlementaires.
- Durée des périodes transitoires

Partenaires

- Présidence du gouvernement
- Tous les Ministères (la décision doit couvrir les lois)

Budget

Activités clés

- Note adressée par le MEP à la présidence du gouvernement
- Circulaire aux différentes ministères pour accompagner les lois avec leurs textes de loi et renforcement de l'approche participative

Conditions de succès

- Adhésion des parties prenantes
- Portage politique à haut niveau

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Thématique :

Liberté d'investissement

- **LI 2.2 Réviser la composition et le champ d'intervention de la commission des autorisations et des agréments de la TIA**

- **LI 1.2 Etablir une liste négative des autorisations d'exercice des activités économiques. *(Plan d'urgence économique)***

- **LI 2.3 Revoir la règlementation des entreprises en difficulté**

Version préliminaire

Thème 8	Liberté d'investissement	2 Chantiers	6 Mesures

Niveau actuel

- **Index of Economic Freedom :**
- Overall score : 54,2 (Mostly unfree)
- Investments Freedom score : 45,0 (Repressed).

Objectifs

- Facilitation de l'accès au marché.
- Simplification des procédures administratives
- Transparence du process d'investissement.

Benchmark international

- **Maroc**
- **Index of Economic Freedom :**
- Overall score : 59,2 (Moderately Free)
- Investments Freedom score : 65,0 (Mostly Free).

Version préliminaire

Chantier 1 : Autorisations

- **LI 1.1** Elaborer la liste de la troisième vague de suppression des autorisations.
- **LI 1.2** Etablir une liste négative des autorisations d'exercice des activités économiques.
- **LI 1. 3** Clarifier la notion de liberté d'investir pour les étrangers en publiant, dans un texte règlementaire, la liste des activités pour lesquelles la participation des étrangers est interdite ou plafonnée par les lois en vigueur*

Chantier 2 : Procédures & réglementation

- **LI 2.1** Ne plus lier l'octroi de l'ADI à l'obligation de l'apport minimum en fonds propres.
- **LI 2.2** Réviser la composition et le champ d'intervention de la commission des autorisations et des agréments de la TIA.
- **LI 2.3** Revoir la règlementation des entreprises en difficulté
- **LI 2.4** Augmenter la durée de résidence des investisseurs étrangers et la porter à 5 ans renouvelables. *(Mesure de l'urgence économique)*
- **LI 2.5** Régime fiscal neutre aux bureaux de représentation de sociétés étrangères qui veulent opérer sur des marchés étrangers*

Liberté d'investissement

Mesure LI 2.2

Réviser la composition et le champ d'intervention de la commission des autorisations et des agréments de la TIA

Chef de file

MEP & TIA

Description

La révision de la composition des membres ainsi que du champ d'intervention de la Commission des Autorisations et des Agréments de la TIA. La mesure consiste à publier un arrêté modifiant l'arrête du 8 novembre 2019 et le manuel de procédures de traitement des autorisations par le CAA de la TIA.

Objectif

- Améliorer le fonctionnement de la CAA de la TIA
- Faciliter le parcours de l'investisseur
- Traitement des demandes de changement de vocation par la CAA de la TIA

Argumentaire

Le champ d'intervention de la Commission des Autorisations et des Agréments n'est pas adéquat avec la liberté d'investissement.

Résultats attendus

- L'augmentation des autorisations accordées
- L'accélération du traitement des autorisations
- Satisfaction des investisseurs

Indicateurs de performance

- Le nombre des autorisations octroyées
- Nombre de jours de traitement des autorisations
- Taux d'avancement de la réalisation des projets
- Taux de satisfaction

Partenaires

- MEP
- Patronats/SC
- Autres structures et département
- CSI

Budget

Activités clés

- Proposition de la nouvelle composition
- Révision du champ d'intervention de la CAA selon la modification du décret 417 (liste négative)
- Drafting et rédaction des textes (arrêté & manuel des procédures d'octroi des autorisations par la CAA de la TIA)

Conditions de succès

- L'adhésion des structures concernées pour l'application des dispositions du nouveau arrêté.
- Implication des parties prenantes

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Liberté d'investissement

Mesure LI 1.2

Etablir une liste négative des autorisations d'exercice des activités économiques

Chef de file

MEP

Description

La mesure consiste à élargir la liste des activités économiques sans autorisation et d'établie une liste négatives pour les quelques activités critiques dont la protection doit être justifié par l'administration.

Objectif

- Faciliter l'accès aux marchés
- Augmenter le niveau de concurrence

Argumentaire

La liste des activités sujettes à l'autorisation est très large ce qui entrave le principe de la liberté d'investir, encourage l'économie de rente et contribue à un partage inéquitable de la valeur crtée.

Résultats attendus

- Simplification des procédures
- Allègement des procédures et réduction des délais
- Réduction des monopoles

Indicateurs de performance

- Nombre des cahiers de charge publiés
- Nombre d'activités libres
- Taux de concentration des activités

Partenaires

- Unité de Gestion Par Objectif (MEP)
- BCT
- CMF
- Présidence du gouvernement
- Conseil de la concurrence
- Tribunal administratif

Budget

Activités clés

- Recensement de l'existant (en cours); Classification des autorisations selon les critères listés dans l'article 4 de la loi de l'investissement.
- Négociation et arbitrage avec les différentes parties prenantes (ministères concernées)
- Drafting et rédaction , consultation et publication des textes des décret présidentiels

Conditions de succès

- Adhésion des départements

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Liberté d'investissement

Mesure LI 2.3
Revoir la règlementation des entreprises en difficulté

Chef de file
Min de la Justice et MEP

Description

Appuyer le rôle, d'alerte et de notification des signes précurseurs, du commissaire aux comptes de l'entreprise en difficultés économiques surtout pendant les conjonctures économiques défavorables et des organes extérieurs telles que la Commission de Suivi des Entreprises Economique, (CSEE) et la CNSS. L'accélération de la diffusion des notifications des signes précurseurs. Rétrécir les délais de réponse du dirigeant de l'entreprise à la demande du commissaire aux comptes et du président du tribunal. Renforcer l'efficacité des procédures amiables.

Objectif

- Augmenter les chances de réussite du sauvetage des entreprises en difficultés économiques

Argumentaire

Un retard et une lenteur caractérisent la diffusion des signes précurseurs. Les procédures relatives au règlement amiable sont faiblement efficaces.

Résultats attendus

- Favoriser le sauvetage des entreprises qui éprouvent des difficultés économiques pendant les conjonctures économiques internationales défavorables.

Indicateurs de performance

- Nombre d'entreprises qui bénéficient du droit de redressement.
- Nombre d'entreprises redressées

Partenaires

- Min de la Justice et
- MEP
- Les commissaires aux comptes
- La Commission de Suivi des entreprises Economiques, CSEE
- Les présidents des tribunaux de premières instances

Budget

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Activités clés

- Concertations avec les parties prenantes
- Publication d'un décret présidentiel portant amendement de la réglementation des entreprises en difficultés économiques

Conditions de succès

- Mise en place d'un dispositif de suivi de l'impact de la mesure
- Adhésion des parties prenantes

Version préliminaire

Thématique :

Création d'entreprise & Entrepreneuriat

- **CEE.3.2 Digitalisation totale du processus de création de l'entreprise : Etape de la constitution juridique.** ***(Plan d'urgence économique)***

- **CEE.3.1 Relèvement du plafond de la carte technologique**

- **CEE.1.1 Mise en place de mécanisme d'accompagnement des nouveaux promoteurs de nouvelle génération 4.0.**

- **CEE.3.3 Décréter l'acceptation des signatures et des cachets électroniques (loi 2019-47)**

Version préliminaire

Thème 1	Création d'entreprise & Entrepreneuriat	3 Chantiers	11 Mesures

Niveau actuel

- **Doing Business 2020**
- **Starting a business** :
  Rang : 19 / Score : 94,6
- **Les indicateurs :**
  - Nombre de procédures : 3
  - Délai : 9 jours

Objectifs

- Réduire les délais et optimiser les procédures de création d'entreprises.

Benchmark international

Nouvelle Zélande : 1er rang mondial dans l'indice de création d'entreprise pour les délais les plus courts (1/2 journée), un service gratuit et limité à une seule procédure sur le site de l'**Office des sociétés** de Nouvelle-Zélande permettant d'avoir un accès instantané au numéro fiscal unifié de l'entreprise et de s'inscrire au système de déclaration fiscale pour les biens et prestations de service.
Géorgie : 2ème rang mondial dans l'indice de création d'entreprise :
Les entreprises sont constituées sur le **Georgia Entrepreneurial Register**, qui permet de payer les frais d'enregistrement, d'obtenir un numéro d'identification d'entreprise unique, un certificat d'enregistrement et de s'inscrire à une taxe sur la valeur : réduire le nombre de procédures (1) et les délais moyens de constitution juridique d'une société (1 journée).

Version préliminaire

Chantier 1 : Capacités & ressources

- **CEE.1.1** Mise en place de mécanisme d'accompagnement des nouveaux promoteurs de nouvelle génération 4.0.
- **CEE.1.2** Introduire des activités et des modules de formation qui renforcent l'esprit entrepreneurial dans tous les niveaux des parcours de formation ainsi que pour la formation continue
- **CEE.1.3** Renforcer, au niveau régional et dans les 24 gouvernorats la Maison de l'Entrepreneur et fédérer les programme d'appui et d'assistance et Redéfinir les rôles et les périmètres des structures d'appui.

Chantier 2 : Procédures & réglementation

- **CEE.2.1** Accélérer la promulgation des textes d'application de la loi portant sur l'économie sociale et solidaire
- **CEE.2.2** Alléger les formalités de constitution des bureaux de liaison des sociétés étrangères
- **CEE.2.3** Généralisation du modèle d'attestation commune
- **CEE.2.4** Faciliter l'application de la nomenclature des activités Tunisiennes NAT pour harmoniser son utilisation dans tous le processus
- **CEE.2.5** Introduire une imposition de 10% sur les freelances

Chantier 3 : Digitalisation & technologie

- **CEE.3.1** Relèvement du plafond de la carte technologique et élargissement de son champs d'application
- **CEE.3.2** Digitalisation totale du processus de création de l'entreprise : Etape obtention de la patente.
- **CEE.3.3** Décréter l'acceptation des signatures et des cachets électroniques (loi 2019-47)

Création d'entreprise & Entrepreneuriat

Mesure M2.3.2

Digitalisation totale du processus de création de l'entreprise : Etape obtention de la patente.

Chef de file

Centre National du Registre des Entreprises

Description

- Digitaliser la deuxième étape du processus de création d'entreprise à savoir l'obtention de la patente afin d'obtenir un processus totalement digital.
- Accélérer le processus de digitalisation au niveau du RNE et accélérer son intégration pour effectuer, sans délais, la constitution en ligne des entreprises sur la plateforme nationale unique de l'Investissement qui a été développée par la TIA qui permet de télécharger un seul exemplaire de chaque document statutaire et formulaire.
- Assurer, au travers du processus de digitalisation, le partage des documents par interopérabilité avec la DGI, la DGD et la CNSS, à l'effet de réduire le nombre des étapes procédurales de quatre à une seule (i.e.: obtenir la réservation du nom ensuite dans l'ordre l'Identifiant Unique en même temps sur quatre supports juridiques différents à savoir, la carte d'identification fiscale, l'extrait du RNE, le code en douane et le certificat d'affiliation à la CNSS).

Objectif

- Accélérer la digitalisation de l'obtention de la patente (personnes physiques et morales)

Argumentaire

Le fait que l'étape de l'obtention de la patente ne soit pas digitalisée (deuxième étape du processus) contrairement aux autres étapes, cause du retard et fait perdre l'intérêt de la digitalisation.
Exigence d'un nombre pléthorique de documents pour la constitution d'une société par devant le bureau de contrôle fiscal et le RNE:

Résultats attendus

- Accélération de l'obtention de la patente.
- Obtention de la patente électroniquement
- Echange électronique des données entre les intervenants.
- Statuts générés électroniquement

Indicateurs de performance

- Temps de traitement de l'obtention de la patente.
- Nombre de statuts générés automatiquement

Partenaires

- RNE
- DGI
- DGCPR
- TIA
- APII
- APIA
- ONAT
- CEPEX
- ONTT

Budget

technique

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Activités clés

- Réunion métier entre les intervenants pour fixer la nature des échanges et des besoins (Métiers), et refonte d'une liasse unique constitution
- Réunion technique entre les intervenants pour fixer les techniques d'échange
- élaboration d'un cahier des charges
- développement des solutions
- tests d'acceptations
- audit sécurité
- formation des utilisateurs
- plan de communication

Conditions de succès

- Mise en place d'un dispositif de suivi de l'impact de la mesure
- Adhésion et implication de tous les intervenants, spécialement le Ministère des finances
- Disponibilité des ressources humaines.
- Non divulgation des données et des échanges.
- Accélération de la publications des textes juridiques.

Version préliminaire

Création d'entreprise & Entrepreneuriat

Mesure CEE.3.1
Relèvement du plafond de la carte technologique

Chef de file
BCT

Description

Elargissement du champs d'application de la carte technologique et augmentation de son plafond notamment pour les des freelancers et indépendants. de manière à faciliter les transactions à l'internationale notamment

Objectif

- Faciliter l'accès des freelancers, les développeurs et les indépendants aux services professionnels digitaux et aux produits technologiques

Argumentaire

Les freelancers, les indépendants et les développeurs (non patentés) sont contraints aujourd'hui par la limitation du plafond de la carte technologique (1000 D par année) et les champs d'application (liste limitative) pour l'acquisition de services professionnels de l'étranger (Inscription, abonnement, formation, livres…). Les dépassements de plafond restent assez compliqués et exceptionnels.

Résultats attendus

- Élargir les usages de la CTI (produits technologiques…)
- Augmentation des taux d'utilisation des CTI

Indicateurs de performance

- Augmentation des nombres des cartes de paiement émises
- Augmentation des taux d'utilisation des CIT
- Réduction de l'utilisation des allocations touristiques

Partenaires

- Ministère des Technologies de la Communication
- Ministère des Finances
- Société Monétique Tunisie
- Office National des Postes
- Associations professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers
- Structures représentant les Startups

Budget

Activités clés

- Révision de la Circulaire de la BCT n°2016-09 relative aux transferts au titre des opérations courantes
- Mise à jour des manuels d'utilisation de la Carte technologique

Conditions de succès

- Adhésion de la BCT

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Création d'entreprise & Entrepreneuriat

Mesure CEE.1.1

Mise en place de mécanisme d'accompagnement des nouveaux promoteurs de nouvelle génération 4.0

Chef de file

MEP

Description

- Mise en place de nouveaux mécanismes d'accompagnement des nouveaux promoteurs (renforcement des capacités, assistance technique)
- **Accompagner l'entrepreneur dès la création et en cours de son exploitation pendant les 3 premières années d'activités avec des méthodes novatrices et agiles**

Objectif

- Assurer la pérennité et le développement des entreprises nouvellement crées.

Argumentaire

Les mécanismes d'accompagnement actuel, malgré les résultats probants, n'ont pas permis de faire émerger une nouvelle génération de champions locaux parmi les start-ups et même es petites entreprises. L'évolution des technologies, des modes de fonctionnement nécessite l'évolution vers une nouvelle génération de services d'appui et d'accompagnement.

Résultats attendus

- Emergence de nouveaux champions
- Durabilité de l'entreprises.
- Développement de l'entrepreneuriat

Indicateurs de performance

- Nombre de nouveau champions
- Délais des stades greenfield.
- Nombre d'entreprises nouvelle crées.

Partenaires

- TIA
- APII
- APIA
- ONAT
- ONTT
- ATFP
- AVFA
- Le Ministère de la Défense Nationale

Budget

Activités clés

- La Rédaction du décret
- La mise en place d'un espace d'échange et de partage d'informations entre opérateurs de l'accompagnement
- La mise en place d'un organisme qui assure une meilleure coordination de l'offre d'accompagnement et de financement des entreprises.

Conditions de succès

- Adhésion des partenaires et des responsables au sein des ministères concernés.
- Mise en place d'un dispositif de suivi de l'impact de la mesure

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Création d'entreprise & Entrepreneuriat

Mesure CEE.3.3
Décréter l'acceptation des signatures et des cachets électroniques (loi 2019-47)

Chef de file
MEP

Description

- Mise en place de l'application de la signature et du cachet électronique afin d'alléger la procédure actuelle et de se mettre au diapason de l'ère du digital.

Objectif

- Alléger la procédure existante, la rendre plus rapide, et plus sécurisée.
- Rendre les services administratifs aux normes des standards internationaux

Argumentaire

Complexité procédurale et délai long dans le cadre d'exécution de contrats notamment et surtout avec une partie étrangère. L'inexistence de cachet physique dans la plupart des pays étrangers Risque de faux lié au cachet physique. La signature électronique est un maillon essentiel de la chaine de valeur numérique.

Résultats attendus

- Meilleure sécurité avec l'utilisation des cachets électroniques.
- Réduction de l'effectif de l'administration alloué à la réalisation des signatures légalisées
- Zéro file d'attente
- Elimination des risques de fraudes

Indicateurs de performance

- Cout moyen d'une signature
- Délai moyen d'exécution d'une signature
- Taux de rejet de signature

Partenaires

- Min. TIC
- Min. Intérieur
- Présidence du Gouvernement

Budget

Activités clés

- Application de la loi 2019-47
- Formation du personnel

Conditions de succès

- Adhésion des parties prenantes publiques et privées
- Portage politique

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Thématique :

Employabilité

- **E.3.2 Elaborer une cartographie de la main d'œuvre par région et par spécialité.**
- **E.1.1 Dispositif national de certification**
- **E.3.1 Centre de veille sur les métiers et les compétences en partenariat avec le secteur privé.**
- **Autres chantiers sont en cours de développement par ANETI …**

Version préliminaire

Thème 2	Employabilité	3 Chantiers	9 Mesures

Niveau actuel

- **Total Workforce Index: Classement : 78 / Score : 68,7**
- **Employabilité : Classement : / Score :**
- **Les indicateurs :**

Objectifs

- Répondre aux besoins des entreprises en matière de main d'œuvre et assurer l'alignement entre les spécialités disponibles et les nouvelles exigences du marché du travail.

Benchmark international

Jordanie: Indicateur : « Facilité de trouver un employé qualifié » : Rang : 21 / Score : 79,90

Projet Al Manar : il traite le système d'information sur les ressources humaines (SIRH) qui couvre à la fois les informations sur le marché du travail et l'information sur l'offre de formation, et qui est mis en œuvre au sein du NCHRD (National Center for Human Resources Development). Ce système d'information intègre des données de diverses sources dans le but de de suivre les tendances et d'identifier les professions qui sont en surplus ou en pénurie.

Version préliminaire

Chantier 1 : Développement & apprentissage

- **E.1.1** Dispositif national de certification
- **E.1.2** Mise en place d'un plan national de développement des soft skills
- **E.1.3** Développer et promouvoir l'utilisation des modalités hybrides (ateliers pratiques, projets..) dans les cursus universitaires

Chantier 2 : Gouvernance & organisation

- **E.2.1** Renforcer et donner plus d'autonomie aux centres des 4C
- **E.2.2** Donner plus d'autonomie aux établissements de formation professionnelle
- **E.2.3** Renforcer le rôle des conseils mixtes

Chantier 3 : Compétences et talents

- **E.3.1** Centre de veille sur les métiers et les compétences en partenariat avec le secteur privé.
- **E.3.2** Elaborer une cartographie de la main d'œuvre par région et par spécialité
- **E.3.3** Lancer un programme national pour la rétention et l'attractivité des compétences (Talents Tunisie)
- **E.3.4** Procéder à une évaluation des vrais besoins du marché du travail avec une plus grande implication du secteur privé et de la société civile*

Employabilité

Mesure E.3.2

Elaborer une cartographie de la main d'œuvre par région et par spécialité .

Chef de file

ANETI

Description

- Elaborer une cartographie (Système d'Information Géographique) de la main d'œuvre par région et par spécialité pour cibler les actions permettant d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi.
- Mettre à jour la base de données de l'ANETI « Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail » avec la mise en place d'une cartographie de la main d'œuvre par région et ce, en adéquation avec les opportunités et les potentialités par région selon la politique d'encouragement orientée et ciblée de l'Etat, tant au niveau de l'emploi qu'au niveau de l'inclusion.
- Une adéquation avec les opportunités et les potentialités par région selon la politique d'encouragement orientée et ciblée de l'Etat, tant au niveau de l'emploi qu'au niveau de l'inclusion.

Objectif

- Faciliter les décisions d'implantation des investisseurs en veillant à assurer l'adéquation entre la disponibilité des ressources humaines qualifiés et les besoins des projets d'investissement.

Argumentaire

Les informations relatives aux compétences et à la main d'œuvre disponible par région sont quasi inexistantes et dispersées entre plusieurs services. Ce qui est de nature a retarder voir a décourager l'investisseur a s'implanter dans certaines régions ou l'obliger souvent à chercher de la main d'œuvre dans d'autres régions et de leur assurer le logement ou transport, ce qui compromet la rentabilité du projet.

Résultats attendus

- Création de pôles de compétences par région
- Amélioration de l'attractivité des régions
- Amélioration des taux de réalisation des investissements dans les régions;
- Recadrer les incitations et subventions à l'emploi permanent.

Indicateurs de performance

- Taux de projets reportés/annulés
- Nombre de pôles de compétences crées
- Nombre de projets d'investissement/intention d'investissement

Partenaires

- M industrie
- M Agriculture
- M E P
- APII
- APIA
- UTICA
- Collectivité locale
- Chambres de commerce

Budget

Activités clés

- Collecter les données par région et les préparer pour une intégration fluide.
- Créer la plateforme (Conception, structure de la BD, développement de la plateforme, ...).
- Déterminer et mettre en place le dispositif de contrôle de l'accès.
- Mettre en place un système de mise à jour de la plateforme sous la responsabilité d'une équipe de veille et de contrôle des données.

Conditions de succès

- Mise en place d'un dispositif de suivi de l'impact de la mesure
- Adhésion des partenaires et responsables locaux dans les régions

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Employabilité

Mesure E.1.1

Dispositif national de certification.

Chef de file
ANETI

Description

- Il s'agit de créer une plate forme de certification qui permet d'identifier les besoins en compétences (Réguler le marché), de dispenser et de financer la formation de façon optimale permettre aux personnes de monter en compétences via des certifications reconnues sur le marché du travail.

Objectif

- Créer une meilleure adéquation entre les besoins de l'entreprise et les compétences requises sur le marché.
- Permettre aux porteurs de projets d' individualiser leur parcours de développement et de développer leurs compétences

Argumentaire

Il s'agit de créer une plate forme de certification qui permet d'identifier les besoins en compétences (Réguler le marché), de dispenser et de financer la formation de façon optimale permettre aux personnes de monter en compétences via des certifications reconnues sur le marché du travail.

Résultats attendus

- Développement d'un système de formation et de certification
- Adoption de la certification comme critère d'embauche
- Utilisation des certifications pour mettre en place des programmes de formation dédiée
- Créer une base de données des personnes certifiées par spécialité visible par les entreprises

Indicateurs de performance

- Nombre de certifications développés
- Nombre de personnes certifiés
- Nombre d'offre d'emploi avec mention de certifications
- Programmes de formation préparant pour les certifications

Partenaires

- M. de l'Emploi
- M. Enseignement Supérieur
- UTICA
- CONNECT

Budget

Activités clés

- Identification des certifications à développer
- Définition du process de certification
- Création des tests d'évaluations/examen
- Préparation du plan de communication
- Création de la plateforme dédiée à la certification

Conditions de succès

- Portage politique
- Adhésion des acteurs (formation initiale et formation professionnelle).
- Garantie d'un dialogue PP efficace et durable.

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Employabilité

Mesure E.3.1

Centre de veille sur les métiers et les compétences en partenariat avec le secteur privé.

Chef de file
ANETI

Description

Le centre de veille sur les métier set les compétences est une structure (rattachée à l'ANETI ou indépendante) dont la mission est d'assurer une veille sur les nouveaux métiers et compétences et leur évolution dans le monde et en Tunisie afin de pouvoir éclairer les acteurs et les décideurs sur les stratégies à élaborer en matière de formation et de développement des compétences.

Objectif

- Des stratégies pro-active en matière de formation et de développement des compétences

Argumentaire

Les métiers et les compétences évoluent de manière imprévisibles. Plusieurs métiers sont amenés à changer ou à disparaitre d'ici 2030. De nouvelles compétences se développe et l'attractivité de la Tunisie dépend de notre capacité à se préparer à ces changement?

Résultats attendus

- Base de données des métiers
- Référentiel des compétences
- Trend de nouveaux métiers et des nouvelles compétences

Indicateurs de performance

- Nombre de référentiels métiers (nouveaux)
- Nombre de référentiel de compétence (nouveaux
- Fréquence d'actualisation

Partenaires

- Min. Emp.
- TIA

Budget

Activités clés

- Elaboration de la vision et de la stratégie
- Texte de création du Centre de veille sur les métiers et les compétences
- Lancement du CVMC
- Suivi & &valuation

Conditions de succès

- Portage politique
- Adhésion ANETO

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Thématique :

Logistique

- **LO 1.1 Introduire la concurrence pour l'activité de manutention dans le port de Rades**
- **LO 1.2 Moderniser la gouvernance des ports maritimes de commerce et autonomisation de la gestion du port de radés.**
- **LO 1.3 Introduire le PPP dans les Investissements d'infrastructures portuaires**
- **LO 2.2 Elaborer un cadre juridique et réglementaire de la logistique**

Version préliminaire

Thème 6	Logistique	2 Chantiers	5 Mesures

Niveau actuel

- **Banque mondiale :** L'indice de performance logistique (IPL) va de 1 à 5. Sur un ensemble de 160 pays notés par la banque mondiale.
- **Tunisie :** la Tunisie, avec un score de 2,57, se classe à la 105ème place. Il est à noter que le score de la Tunisie est en baisse continue depuis 2012 où il était de 3,17.

Objectifs

- Améliorer l'efficience des ports et par de là contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie tunisienne.

Benchmark international

- Amélioration des niveaux de compétences dans les entreprises logistiques publiques (généralement les ports et les chemins de fer).
- Réglementation des services de fret et de logistique, y compris le courtage en douane et le camionnage.
- Investir dans le capital humain en tant que composante du développement de la logistique et des infrastructures de fret.
- Programmes de durabilité portuaire.

Version préliminaire

Chantier 1 : Gouvernance & organisation

- **LO 1.1** Introduire la concurrence pour l'activité de manutention dans le port de Rades
- **LO 1.2** Moderniser la gouvernance des ports maritimes de commerce et autonomisation de la gestion du port de radés..
- **LO 1.3** Introduire le PPP dans les Investissements d'infrastructure portuaire

Chantier 2 : Procédures & réglementation

- **LO 2.1** Fixer un délai légal maximum de réponse de l'administration pour chaque demande d'autorisation
- **LO 2.2** Elaborer un cadre juridique et réglementaire de la logistique

Logistique

Mesure LO 1.1
Introduire la concurrence pour l'activité de manutention dans le port de Rades

Chef de file
Ministère du transport/OMMP

Description

- Revoir la gestion de la manutention au niveau du port de Radès en procédant à la restructuration de la STAM, la construction de nouveaux quais et la mise en place d'un nouveau dispositif pour l'exploitation du terminal 2
- Réalisation du projet d'extension du port (quai 8 et 9) pour la création d'un terminal II à conteneur (quai 6,7, 8 et 9) ,
- Amélioration de la connectivité du port avec le réseau routier et chemin de fer et la création d'un module de zone logistique de 20ha.

Version préliminaire

Objectif

- Améliorer la compétitivité économique et réduire le coût de la logistique

Argumentaire

Le port de Radès constitue un maillon déterminant de l'intégration de la Tunisie dans les CVG. ses indicateurs de performance sont en baisse continue depuis 2011. Le coût de cette inefficacité est très lourd pour l'économie tunisienne.

Résultats attendus

- Améliorer le rendement des opérations de manutention des conteneurs
- Réduire le Séjour des conteneurs au port à l'import
- Augmenter la capacité de stockage des conteneurs au port
- Augmentation du trafic conteneur traité et attirer de nouvelles lignes maritimes

Indicateurs de performance

- Moyenne **R**endement des opérations de manutention des conteneurs
- Moyenne **S**éjour des conteneurs au port à l'import
- Capacité de stockage des conteneurs au port
- Trafic conteneur traité

Partenaires

- STAM
- OMMP
- Ministère du commerce et du développement des exportations
- DOUANE
- Organisations professionnelle(UTICA)
- UGTT

Budget

Activités clés

- Construction des quais 8 et 9
- Séparation entre le trafic RORO et le trafic conteneur
- Restructuration de la STAM
- Montage institutionnel pour l'exploitation du terminal II (quai 6,7,8 et 9) par une novelle structure (STAM/Investisseur privé)

Conditions de succès

- Adhésion et implication des structures partenaires
- Mise en place d'un dispositif de suivi de l'impact de la mesure
- Réorganisation du travail dans le port et continuité du service 24h/24h,

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Logistique

Mesure LO 1.2

Moderniser la gouvernance des ports maritimes de commerce et autonomisation de la gestion du port de radés.

Chef de file

Ministère du transport

Description

- Moderniser la gouvernance des ports maritimes de commerce (autonomie) et autonomisation de la gestion du port de radés.

Objectif

- Amélioration de la compétitivités des ports maritimes de commerce

Argumentaire

Le port de Radès constitue un maillon déterminant de l'intégration de la Tunisie dans les CVG. ses indicateurs de performance sont en baisse continue depuis 2011. Le coût de cette inefficacité est très lourd pour l'économie tunisienne.

Résultats attendus

- Réduction des coûts des exportations
- Réduction du surcout de passage portuaire des marchandises
- Augmentation des montants des investissements dans l'infrastructure portuaire

Indicateurs de performance

- Coût des exportations d'un container (EVP)
- Surcout de passage portuaire des marchandises
- Montant des investissements

Partenaires

- Ministère chargé du commerce
- Ministère chargé de l'équipement
- Ministère des finances
- OMMP
- STAM
- Ministère de l'économie et de la planification
- Organisations Professionnelle (UTICA)

Budget

Activités clés

- Etude d'orientation stratégiques de l'organisation de la gestion des ports maritimes de commerce
- Arrêter les choix à suivre pour promouvoir l'efficacité des services portuaires et favoriser la concurrence entre les ports .
- Réforme du cadre réglementaire régissant le secteur portuaire

Conditions de succès

- Adhésion des organisations professionnelles aux choix arrêtés
- Réforme du cadre réglementaire régissant le secteur portuaire
- Mise en place d'un dispositif de suivi de l'impact de la mesure

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Logistique

Mesure LO 1.3

Introduire le PPP dans les Investissements d'infrastructures portuaires

Chef de file

Office de la Marine Marchande et des ports/ IGPP

Description

- Développement d'un programme d'investissements d'infrastructures portuaires en mode PPP.

Objectif

- Des structures portuaires efficaces et opérationnels
- Inciter l'investissements dans l'infrastructure portuaire

Argumentaire

La performance des infrastructures portuaires pèse lourdement sur la compétitivité de l'économie tunisienne. Ces inefficacités sont dues entre autres à la fiable capacité de l'Etat à investir, mais aussi à des problèmes de gouvernance et de gestion liés à la gestion publique.

Résultats attendus

- Augmentation des montants des investissements dans l'infrastructure portuaire.
- Amélioration de la performance des infrastructures portuaires

Indicateurs de performance

- Délais de l'examen des offres spontanées.
- Montant des investissements privé
- Indicateurs de performance des activités sous PPP

Partenaires

- Instance Générale de partenariat public privé
- Organisations Professionnelle (UTICA)
- Tunisia Investment Authority TIA

Budget

Activités clés

- Elaboration d'un référentiel de procédures d'analyse et d'évaluation des offres spontanées
- Renforcement de la capacité de l'OMMP sur les techniques d'analyse financière et économique , d'évaluation des offres et des techniques de négociation juridique et financière des contrats de concession de gré à gré.
- Lancement du programme PPP pour IP

Conditions de succès

- Adhésion du partenaire social , des organisations professionnelles et des organisations de la société civile
- Démarche consultative et participative avec ses partenaires sociaux, les organisations professionnelles et les organisations de la société civile
- Bonne capacité d'évaluation des offres spontanées

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Logistique

Mesure LO 2.2

Elaborer un cadre juridique et réglementaire de la logistique

Chef de file

Ministère du Transport

Description

- Proposer le cadre juridique et réglementaire régissant la création, le développement et l'exploitation des ZL en tenant compte des différents modèles économiques possibles pour leur développement, que ce soit en mode Public, Privé ou en PPP.

Objectif

Doter la logistique d'une réglementation spécifique permettant un développement harmonieux du secteur

Argumentaire

L'exercice des activités logistique n'est pas régi par un cadre réglementaire spécifique ce qui entrave le développement d'une véritable filière de logistique avec des acteurs organisés et efficaces.

Résultats attendus

- Performance logistique du pays
- Une filière logistique mieux organisée
- Développement de nouveaux métiers

Indicateurs de performance

- L'indice de performance logistique (IPL) de la Tunisie.
- Qualité de la filière logistique
- Nombre de nouvelles créations
- Nombre de nouveaux services proposés

Partenaires

- Ministère du Transport,
- Ministère des Finances (DG Douane),
- Ministère du commerce.
- Ministère de l'équipement et l'aménagement du territoire,
- Secteur privé, en l'occurrence Les organisations professionnelles (Transitaires, Transporteurs, prestataires de services à valeur ajouté).

Budget

Activités clés

- Identifier l'ensemble des dispositions réglementaires régissant les activités logistiques en Tunisie, et préparer et justifier les axes des réformes juridiques et réglementaires nécessaires.
- Engager un dialogue Public-Privé sur les améliorations à apporter au cadre légal et réglementaire général régissant la logistique.
- Proposer l'ensemble des textes juridiques pour assoir la création des instances et structures pour la Gouvernance Globale de la chaîne logistique.
- Proposer le cadre juridique et réglementaire régissant la création, le développement et l'exploitation des zones logistique en tenant compte des différents modèles économiques possibles pour leur développement (en mode Public, Privé ou en PPP).

Conditions de succès

- Mise en place d'un dispositif de suivi de l'impact de la mesure.
- Adhésion du département et des professionnels concernés.
- Adhésion des structures partenaires au projet.

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Thématique :

Commerce transfrontalier

- **CT 1.1 Simplifier les conditions d'octroi des incitations fiscales à l'importation des matières premières et semi-produits destinés à l'industrie**
- **CT 2.1 Portail COMEX (pce.tn) nouveaux services**

Version préliminaire

Thème 5	Commerce transfrontalier	3 Chantiers	9 Mesures

Niveau actuel

- **Doing Business : Global** : Classement : 78 / Score : 68,7
- **Commerce transfrontalier** : Classement : 90 / Score : 74,6
- Les indicateurs :
- Délai / Coût à l'exportation: Respect des procédures de commerce transfrontalier.
- Délai / Coût à l'exportation: Respect des exigences en matière de documentation.
- Délai / Coût à l'importation: Respect des procédures de commerce transfrontalier.
- Délai / Coût à l'importation: Respect des exigences en matière de documentation.

Objectifs

- Améliorer l'efficience des transactions liées au Commerce extérieur : revenir au classement de 2010 le classement Doing Business ou tout autre classement international en la matière

Benchmark international

- Permettre la soumission et le traitement électroniques des informations requises par les douanes
- Lancement de guichets uniques électroniques
- Utilisation d'inspections fondées sur le risque
- Approfondir la coopération régionale
- Stimuler la concurrence en facilitant la participation du secteur privé
- Améliorer les infrastructures de logistique commerciale
- Promouvoir l'efficacité des inspections par produit
- Formation et communication avec les acteurs du commerce

Version préliminaire

Chantier 1 : Clarification et simplification

- **CT 1.1** Simplifier les conditions d'octroi des incitations fiscales à l'importation des matières premières et semi-produits destinés à l'industrie
- **CT 1.2** Simplifier et standardiser les procédures administratives lors du passage des marchandises à la frontière.
- **CT 1.3** Réviser l'article 96
- **CT 1.4** Décentraliser le traitement des demandes d'agrément en douane des sociétés de services totalement exportatrices installées hors du gouvernorat de Tunis.*

Chantier 2 : Information & Digitalisation

- **CT 2.1 Portail COMEX (pce.tn)** Créer un portail afin de rassembler tous les textes règlementaires en relation avec le commerce extérieur et nouveaux services
- **CT 2.2** Créer une unité de gestion par objectif en vue d'accélérer la réalisation et la mise en œuvre des projets de digitalisation des formalités de commerce extérieur.

Chantier 3 : Efficacité & performance

- **CT 3.1** Accompagner tout projet d'une nouvelle recette fiscale par une étude d'impact économique: Approche économique.
- **CT 3.2** Revoir la fiscalité des sociétés exportatrices
- **CT 3.3** Éviter les mesures contradictoires : Arrêter pour cela une vision globale unique, claire et partagée.
- **CT 3.4** Créer une banque du commerce extérieur (Exim bank).

Commerce transfrontalier

Mesure CT 1.1

Simplifier les conditions d'octroi des incitations fiscales à l'importation des matières premières et semi-produits destinés à l'industrie

Chef de file

Ministère des finances / Ministère de l'industrie.

Description

- Abondant du système des liste prédéfinies et des programmes prévisionnels en se limitant à la qualité de l'opérateur (industriel) nonobstant la nature du produit importé.
- Octroi de la taxation privilégiée directement à travers la déclaration en douane en supprimant les formalités préalables actuelles

Objectif

- Améliorer la chaine logistique
- Optimiser les politiques publiques en matière de logistique

Argumentaire

Les conditions d'octroi des incitations fiscales à l'importation des MP et SP destinés à l'industrie ne sont pas adaptées et conduisent à des délais de séjours élevé et affectent les coûts de la logistique avec un coût administratif élevé de gestion de ce dispositif complexe.

Résultats attendus

- Réduire les délais de séjour des marchandises au port (décongestion des ports).
- Réduire les coûts de la logistiques supportés par l'entreprise
- Réduire les infractions dues aux complications découlant des conditions d'octroi des incitations et impliquant des pénalités et des retard d'enlèvement des marchandises du port.
- Réduire les dépenses de l'administration au titre de l'octroi des incitations en question.
- Redeploiement des ressources humaines chargées actuellement des formalités d'octroi des incitations.

Indicateurs de performance

- Délais moyen de séjour des marchandises au port
- Coût moyen du stationnement d'un conteneur dans le port
- Nombre annuel moyen d'infractions relevées.
- Coût mensuel moyen supporté par l'administration.
- Nombre de fonctionnaires chargés de l'octroi des incitations

Partenaires

- Direction générale des avantages fiscaux et financiers.
- Départements techniques relevant du ministère de l'industrie.

Budget

Activités clés

- Recenser les différentes incitations accordées à l'importation des matières premières et semi-produits destinées à l'industrie.
- Evaluer les coûts en temps et en argents liés aux formalités d'octroi des dites incitations supportés aussi bien par l'entreprise que pour l'administration;
- Evaluer l'impact de ces formalités sur le rendement des infrastructures portuaires.
- Fixer les produits nécessaires à l'industrie.
- Promulguer Les textes législatifs et règlementaires portant révision du système actuel d'incitation au secteur industriel.

Conditions de succès

- Bénéficier d'un appui budgétaire pour le financement de l'étude (Evaluation des coûts et de l'impact).
- Mise en place d'un dispositif de suivi de l'impact de la mesure

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Commerce transfrontalier

Mesure CT 2.1
Portail COMEX

Chef de file
Ministère du commerce

Description

Mettre à jour le portail COMEX à travers la mise en ligne de tous les textes règlementaires en relation avec le commerce extérieur
Créer et opérationnaliser un nouveau service électronique regroupant tous les textes précités permettant à l'utilisateur de consulter ces textes selon des critères de choix flexibles et avec plusieurs niveaux de détails et engager une Formation pour la maintenance et mise à jour du portail .

Objectif

- Faciliter l'accès à l'information en matière de commerce extérieur

Argumentaires

Les informations sur la réglementation du commerce extérieur sont multiples et inaccessibles. Les investisseurs trouvent des difficultés à accéder à une information actualisée, pertinente et utile.

Résultats attendus

- Portail utilisé par les investisseurs et les parties prenantes
- Information complète mise à la disposition des opérateurs économiques.
- Information pertinente et actuelle

Indicateurs de performance

- Le nombre de visite du portail.
- Nombre de demande d'information directement adressées aux administrations.
- Fréquence de mise à jour des données

Partenaires

- Ministère des finances
- Ministère de l'économie et de la planification
- BCT
- Douanes
- MS
- M.Agr.

Budget

Activités clés

- Désigner un gestionnaire de la plateforme en charge de la création du portail
- Sous traiter la réalisation de la plateforme à un Bureau d'étude privé.
- Faire un inventaire des différents textes règlementaires en relation avec le commerce extérieur

Conditions de succès

- Bénéficier d'un appui budgétaire pour le financement du portail.
- Mise en place d'un dispositif de suivi de l'impact de la mesure

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Thématique :

Accès au financement

- **AF 2.3 Restructuration et redynamisation des SICARs régionales**
- **AF 3.1 Création d'un fonds de garantie pour les PME**
- **AF 2.4 Revoir le mécanisme d'intervention du FTI**
- **AF 2.1 Guichet Unique de l'Innovation**

Version préliminaire

Thème 3

Accès au financement

3 Chantiers

11 Mesures

Niveau actuel

- **Doing Business :** Global : Classement : 78 / Score : 68,7
- Obtention de prêts : Classement : 104 / Score : 50
- Les indicateurs :
  - Indice de fiabilité des garanties
  - L'indice relatif à l'étendue de l'information sur le crédit
  - La couverture du registre de crédit
  - La couverture du bureau de crédit

Objectifs

- Faciliter l'accès au financement pour les entreprises

Benchmark international

- Droit des garanties mobilières
- Registre des sûretés mobilières
- Collecte et distribution de données auprès des détaillants et des entreprises de services publics
- Abaisser ou éliminer les seuils minimums de prêt
- offrir des scores de crédit d'un bureau ou d'un registre en tant que service à valeur ajoutée.

Version préliminaire

Chantier 1 : Conditions de financement

- **AF 1.1** Bonifier les taux des crédits dédiés au financement des PMEs à partir des sources dédiées.
- **AF 1.2** Accorder des avantages supplémentaires et alléger les conditions d'octroi au profit des secteurs porteurs vitaux et d'avenir
- **AF 1.3** Assouplir la condition du minimum de fonds propres.

Chantier 2 : Institutions & marchés

- **AF 2.1** Guichet Unique de l'Innovation
- **AF 2.2** Mise en place d'un cadre législatif et fiscal SICARS et FCPRs
- **AF 2.3** Restructuration et redynamisation des SICARs régionales
- **AF 2.4** Revoir le mécanisme d'intervention du FTI
- **AF 2.5** Accélérer la promulgation des textes d'applications portant sur le « crowdfunding ».

Chantier 3 : Produits et instruments

- **AF 3.1** Création d'un fonds de garantie pour les PMEs
- **AF 3.2** Création de nouveaux instruments de financement adaptés aux PME TPE/ Startups à travers la nouvelle forme juridique SAS
- **AF 3.3** Actions de vulgarisation des instruments de financement
- **AF 3.4** Permettre aux PME d'accéder à des financements garantis par leurs crédits certifiés d'impôts et taxes*

Accès au financement

Mesure AF 2.3
Restructuration et redynamisation des SICAR régionales

Chef de file
Ministère des finances

Description

- Dynamiser les Zones de Développement Régionales
- Renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des Entreprises implantée dans les ZDRs

Objectif

- Dynamisation des ZDR
- Renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des Entreprises implantées dans les ZDR

Argumentaire

Actuellement les SICAR régionales ne peuvent plus financer les projets qui s'implantent dans les ZDR et ce, en raison du manque de fonds propres. Ceci a eu pour conséquence directe la réduction du nombre d'investissements dans les ZDR et le ralentissement du développement de ces zones étant rappelé que le législateur a toujours favorisé le développement ce ces zones par le biais des incitations financières et fiscales

Résultats attendus

- Bouclage des schémas de financement
- Facilité de s'implanter dans les ZDR
- Réduction des délais
- Amélioration des indicateurs de rentabilité des sociétés implantées dans les ZDR

Indicateurs de performance

- Nombre de projets
- Employabilité
- Nombre de projets
- Délais

Partenaires

- Ministère des finances
- CDC
- FTI
- ATIC
- Ministère de l'économie

Budget

Activités clés

- Diagnostic de l'existant
- Mise en place de fonds (Gérés, budgétaires) auprès du FTI et la CDC et sollicitation des actionnaires historiques
- Proposition Réglementaire

Conditions de succès

- Mise en place d'un dispositif de suivi de l'impact de la mesure

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Accès au financement

Mesure AF 3.1
Création d'un fonds de garantie pour les PME

Chef de file
MinFIN

Description

Favoriser l'accès au crédit des PME en fournissant aux banques commerciales une couverture contre le risque de crédit pour leurs prêts à destination des PME.

Objectif

Favoriser l'accès au crédit des PME en fournissant aux banques commerciales une couverture contre le risque de crédit pour leurs prêts à destination des PME.

Argumentaire

Actuellement, certains promoteurs ne peuvent pas créer des sociétés étant donné qu'ils ne disposent pas des fonds ou des garanties nécessaires en contre partie des crédits demandés. Ceci a pour conséquence de ne pas favoriser l'investissement en raison des garanties demandées par les banques

Résultats attendus

- Augmentation du nombre de crédits accordés
- Limitation de la demande de garanties personnelles et protection du patrimoine de l'emprunteur
- Augmentation du nombre de PME créées en Tunisie sans garanties bancaires

Indicateurs de performance

- Nombre d'accord de crédit adossés à des garanties personnelles
- Nombre de PME créées sans garanties réelles

Partenaires

- Ministère des finances
- BCT
- SOTUGAR
- Les banques de la place

Budget

Activités clés

- Elaboration d'un rapport sur le calibrage et la modélisation du fonds de garantie
- Prévoir un article au niveau de la loi de finance complémentaire 2022 (ou dans le cadre de la loi de finance de 2023)

Conditions de succès

- Mise en place d'un dispositif de suivi de l'impact de la mesure
- Prévoir un accord avec la Ministère des Finances concernant le budget nécessaire à la mise en place de la mesure

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Accès au financement

Mesure AF 2.4
Revoir le mécanisme d'intervention du FTI

Chef de file
FTI

Description

- Revoir le mécanisme d'intervention du FTI (participation dans le capital) tel que défini par le décret n° 2017-389 du 9 mars 2017 relatif aux incitations financières au profit des investissements réalisés dans le cadre de la loi de l'investissement

Objectif

- Mettre en place un mécanisme qui élargit le champ d'intervention du FTI
- Assouplit les procédures, modalités et conditions de son intervention

Argumentaire

Le FTI, dans sa version actuelle ne permet pas de financer, par le biais d'une participation au capital, certains projets ou tarde a accorder les primes en raison des exigences prévues dans son cadre règlementaire

Résultats attendus

- Augmentation des montants de primes accordés
- Augmentation du nombre de projets financés
- Réduction des delais
- Mise en place d'une nouvelle convention permettant l'adhésion d'un plus grand nombre de SICAR et Sté de gestion

Indicateurs de performance

- Montants accordés
- Nombre de projets financés
- Délais de traitement des dossiers

Partenaires

- ATIC
- Ministère de l'industrie
- APTBEF
- BCT
- Ministère des Finances : DGF, DGAFF

Budget

Activités clés

- Évaluation du mécanisme « participations au capital »
- Etude des axes d'amélioration
- Proposition d'un projet de Décret et convention

Conditions de succès

- Adhésion des structures partenaires à la mise en place d'un nouveau cadre juridique

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Accès au financement

Mesure AF 2.1
Guichet unique d'innovation.

Chef de file
Ministère de l'industrie

Description

- Créer un guichet unique de l'innovation permettant d'accompagner les parties intéressées en affichant les mécanismes de financement de l'innovation publics ou privés et de les orienter vers le mécanisme approprié en fonction de leurs besoins.
- Ce guichet permettra notamment de traiter de manière électronique et automatique les dossiers de demande de financement, de vérifier les critères d'éligibilité, d'afficher en temps réel le parcours du dossier.

Objectif

- Favoriser l'innovation
- Favoriser la création de start-ups innovantes

Argumentaire

Actuellement il n'existe pas de plate forme facilitant le financement de l'innovation ou l'intelligente de conseil aux entreprises

Résultats attendus

- Accélérer les délais de traitement des dossiers
- Faciliter la communication sur les mécanismes de financement de l'innovation publics et privés,
- Favoriser le networking et le matching des acteurs

Indicateurs de performance

- Nombre de sociétés innovantes créées
- Délais de traitement des dossiers
- Nombre de connexion grâce à la plateforme

Partenaires

- Ministère de l'industrie
- Ministère de la technologie
- L'écosystème des start-ups

Budget

Calendrier de réalisation

Juin | **Sept** | Déc

Activités clés

- Recensement des mécanismes de financement de l'innovation
- Recensement des textes relatifs à l'innovation
- Recensement des avantages accordées aux sociétés innovantes et start-up
- Création d'un espace Open Innovation et une plate forme

Conditions de succès

- Adhésion des parties prenantes

Version préliminaire

Thématique :

Réglementation des changes

(propositions priorisées)

- **RG 1.6 Autoriser les banques locales à financer en devises les dépenses d'investissement et d'exploitation**
- **RG 2.3 La notion de résidence**

Version préliminaire

Thème 12	Réglementation de change	3 Chantiers	13 Mesures

Niveau actuel

- Indicateur Economic Freedom Index 2022 :
- Liberté monétaire : Score : 74.4 (113e rang)

Objectifs

Benchmark international

Turquie : Global Financial Centre Index – GFCI GFCI 31 (2022) : Istanbul en 44e place dans l'Index des Centres financiers internationaux
Plus de 400 start-up fintech ont été fondées dans différents domaines

Chantier 1 : Convertibilité et utilisation des comptes

- **RG 1.1** Liberté d'ouvrir des comptes dans la devise de son choix à condition de s'assurer de la conformité réglementaire de son origine
- **RG 1.2** "Elargissement des cas d'utilisation des fonds à l'étranger :
  1- Augmentation des plafonds
  2- Elargissement des cas "
- **RG 1.3** Convertibilité de dinars en dinars libyen et algérien et en FCFA
- **RG 1.4** Augmentation du plafond de la carte technologique
- **RG 1.5** "La gestion des droits-AVA/Allocation touristique etc.
  Remplacement par la création de compte en TND ou devise"
- **RG 1.6** Autoriser les banques locales à financer en devises les dépenses d'investissement et d'exploitation
- **RG 1.7** Comptes spéciaux en devises

Chantier 2 : Statuts et résidence

- **RG 2.1** Unifier et maintenir les statuts de non résident pour l'investisseur étranger résident en Tunisie et pour le tunisien résident à l'étranger
- **RG 2.2** Création par la BCT d'une plateforme digitale qui détermine automatiquement le statut de résidence selon les critères prédéfinis par la BCT
- **RG 2.3** Statuts et résidence: Clarifier davantage la définition des statuts de « résident » et de « non résident », dans un objectif d'harmonisation et de simplification de ces notions

Chantier 3 : Organisation et efficacité

- **RG 3.1** Mettre en place une plateforme de règlementation centralisé sur laquelle les règlements autorisés sont prédéfinis avec les justificatifs appropriés.
- **RG 3.2** Donner la possibilité de remboursement en devise en cas de non satisfaction du service facturé à l'étranger.
- **RG 3.3** Réduction des délais de traitement.

Version préliminaire

Réglementation des changes

Mesure RG 1.6
Autoriser les banques locales à financer en devises les dépenses d'investissement et d'exploitation

Chef de file
BCT

Description

Permettre aux banques tunisiennes d'accorder des financements en devises aux sociétés résidentes qui disposent de marchés à l'étranger et des filiales basées à l'étranger
Les financements pourront être sous forme de CMT d'investissement ou de crédits d'exploitation
Les financements se feront sur des lignes de financement étrangères ou bien sur les fonds propres des banques

Objectif

Faciliter le financement des entreprises tunisiennes titulaires de marchés à l'étranger

Argumentaire

Certains investisseurs n'arrivent pas actuellement à finaliser des marchés en raison du risque de contrepartie en devise

Résultats attendus

- Financement des filiales créées à l'étranger
- Financement de marchés à l étranger

Indicateurs de performance

- Nombre de filiales créées
- Nombre de marché étranger décrochés
- % moyen de financement par crédit bancaire des filiales

Partenaires

- Ministère des Finances

Budget

Activités clés

- Modification d'une circulaire de la BCT 87/47

Conditions de succès

- Accord des parties prenantes

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Réglementation des changes

Mesure RG 2.3
La notion de résidence

Chef de file
BCT

Description

Unifier et maintenir le statut de non-résident pour l'investisseur étranger résident en Tunisie et pour le tunisien résident à l'étranger.
Clarifier davantage la définition des statuts de « résident » et de « non résident », dans un objectif d'harmonisation et de simplification de ces notions

Objectif

Garantir aux investisseurs le libre transfert des revenus générés par leurs investissements réalisés en Tunisie indépendamment de la durée de leur séjour dans le pays

Argumentaire

Actuellement les investisseurs résidents perdent cette qualité au bout de deux années ce qui ne favorise pas les IDE

Résultats attendus

- Améliorer le flux des investissements étrangers en Tunisie
- Favoriser la création de sociétés par des non résidents

Indicateurs de performance

- Flux IDE
- Nombre de sociétés créées

Partenaires

- Ministère des Finances

Budget

Activités clés

- Amendement de l'avis de Change N°3 relatif à la notion de résidence
- Refonte du Code des Changes

Conditions de succès

- Accord des parties prenantes

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Thématique :

Passation des Marchés Publics

- **PMP 3.1 Préférence nationale** : Accorder une préférence aux offres tunisiennes par rapport aux offres étrangères. ***(Plan d'urgence économique)***
- **PMP 3.1 Mode EPC :** Intégrer la méthode EPC comme un nouveau mode de passation pour les marchés de travaux. ***(Plan d'urgence économique)***
- **PMP 2.2 Maîtrise d'ouvrage déléguée :** Généraliser le mode de maitrise d'ouvrage délégué.

Version préliminaire

Thème 9	Passation des Marchés Publics	4 Chantiers	13 Mesures

Niveau actuel

- **Doing Business :** Global : Classement : / Score :
- Marchés publics: Classement : / Score :
- Les indicateurs :
- Doing Business :
- Exécution des contrats : rang : 88 score : 58.4

Objectifs

- Efficacité du processus de passation et d'exécution des marchés publics.

Benchmark international

- Evaluation du système national des marchés publics selon la méthodologie MAPS II
- Directives des bailleurs de fonds
- Contrats FIDIC

Version préliminaire

Chantier 1 : Professionnalisation

- **PMP1.1** :Accréditation et certification.
- **PMP1.2** Référentiel métier.
- **PMP1.3** mise en place d'un centre d'excellence.
- **PMP1.4** lancement de l'enseignement à distance en matière des marchés publics.

Chantier 2 : Efficacité opérationnelle

- **PMP 2.1** Mode EPC: Intégrer la méthode EPC comme mode de passation pour les marchés complexes (études+ conception+ fournitures+ travaux,).
- **PMP 2.2** Maîtrise d'ouvrage déléguée: Renforcer la procédure relative à la maitrise d'ouvrage déléguée (PMO) durant tout le processus de passation des marchés publics.
- **PMP 2.3** suppression du contrôle préalable pour les marchés financés.

Chantier 3 : Intégration des entreprises tunisiennes dans les marchés publics

PMP 3.1 Préférence nationale : Accorder une préférence aux offres tunisiennes par rapport aux offres étrangères.
PMP 3.2 Sous traitance nationale.
PMP 3.3 Achat innovant.
PMP 3.4 Essaimage.

Chantier 4 : Digitalisation

PMP 4.1 Dématérialiser tout le processus de passation des marchés publics.

PMP 4.2 mise en place d'un système intégré d'information relatif à la commande publique.

Passation des Marchés Publics

Mesure PMP 3.1
Préférence nationale : Accorder une préférence aux offres tunisiennes par rapport aux offres étrangères.

Chef de file
HAICOP

Description

1- Accorder une préférence de 20% aux offres tunisiennes par rapport aux offres étrangères
2- Accorder une préférence aux produits d'origine tunisienne par rapport aux produits de toute autre origine dans la mesure où les prix des produits tunisiens ne dépassent pas de plus de 20% les prix des produits étrangers

Objectif

Faciliter l'accès des entreprises tunisiennes (PME et autres) aux marchés publics

Argumentaire

Face à la concurrence internationale, les entreprises tunisiennes trouvent des difficultés à accéder aux marchés publics considérés comme véritable levier économique et instrument de politique budgétaire

Résultats attendus

- Augmentation du nombre des entreprises tunisiennes qui participent aux appels d'offres
- Augmentation du nombre des marchés attribués aux entreprises tunisiennes

Indicateurs de performance

- Nombre des entreprises tunisiennes qui participent aux appels d'offres
- Taux de participation des entreprises tunisiennes aux marchés publics
- Nombre de marchés attribués aux entreprises tunisiennes
- Taux d'attribution des marchés aux entreprises tunisiennes

Partenaires

- Présidence du Gouvernement (HAICOP)
- Ministère de l'équipement et de l'habitat
- Ministère de l'économie et de la planification

Budget

Activités clés

- Décret loi portant mesures spécifiques pour accélérer les projets d'investissement public et relancer les projets privés
- Circulaire d'application
- Programmation de sessions de formation

Conditions de succès

- Portage politique au plus haut niveau pour ne pas retarder la parution du décret-loi
- Plaidoyer auprès des bailleurs de fonds (benchmarking et conventions)
- Mise en place d'un dispositif de suivi de l'impact de la mesure

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Passation des Marchés Publics

Mesure PMP 2.1
Mode EPC : Intégrer la méthode EPC comme un nouveau mode de passation pour les marchés de travaux.

Chef de file
HAICOP

Description

Intégrer la méthode EPC (engineering Procurement construction) comme un nouveau mode de passation pour les marchés de travaux
La méthode permet de réduire le nombre d'étapes en intégrant les phases Etudes, Equipements et Construction. Ceci permet de réduire les vis-à-vis et mieux identifier les responsabilités.
Le suivi de la réalisation des objectifs est ainsi axé sur la performance.

Objectif

- Améliorer la qualité de l'exécution des projets
- Réduction des délais de passation et d'exécution
- Optimiser les coûts
- Améliorer la performance
- Mieux partager les risques

Argumentaire

Les délais de passation et d'exécution des marchés publics sont souvent rallongés en raison notamment de modes de passation non adaptés ce qui impacte la la qualité d'exécution des marchés publics et d'optimiser la performance et les coûts

Résultats attendus

- Réduire les délais de passation des marchés publics
- Réduire les délais d'exécution des marchés publics
- Travaux réceptionnés conformes aux dispositions des CC
- Diminution des marchés résiliés

Indicateurs de performance

- Délai moyen de passation des marchés publics
- Délai moyen d'exécution des marchés publics
- Nombre de PV de réception sans réserves
- Nombre des marchés résiliés

NB – sur échantillons pairés

Partenaires

- Ministère de l'équipement et de l'Habitat
- Ministère des finances
- Ministère de l'économie et de la planification
- Organisations professionnelles

Budget

Activités clés

- Décret loi portant mesures spécifiques pour accélérer les projets d'investissement public et relancer les projets privés
- Décret qui détermine la liste des projets
- Elaboration de la liste des projets éligibles à l'EPC
- Circulaire d'application

Conditions de succès

- Portage politique au plus haut niveau pour ne pas retarder l'élaboration de la liste des projets
- Formaliser une procédure pour l'identification des listes de projets
- La disponibilité des bureaux en capacité d'exécuter des projets EPC (techniques et financières)

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Passation des Marchés Publics

Mesure PMP 2.2
Maitrise d'ouvrage délégué

Chef de file
HAICOP

Description

- Généralisation du mode de maitrise d'ouvrage délégué
- Généralisation au recours à un consultant (PMO) lors du processus de passation : rédaction des cahiers des charges et attribution
- Possibilité de recruter un bureau pour la gestion de la maîtrise d'ouvrage (PMO) suivi de l'exécution des projets

Objectif

- Amélioration de la performance
- Amélioration de la qualité de l'exécution des projets
- Responsabilisation des différents intervenants

Argumentaire

La gestion actuelle des marchés publics au niveau de la passation et du suivi de l'exécution se fait dans la plupart par les agents et fonctionnaires des ministères/structures publiques propriétaires des projets (acheteurs publics) qui n'ont pas les capacités (connaissances techniques et/ou ressources). Ce mode de gestion induit des retards et des erreurs qui impactent la qualité, les délais d'exécution, les coûts et la réalisation des projets.

Résultats attendus

- Amélioration de la qualité des dossiers d'appels d'offres
- Respect des délais réglementaires de passation de marchés
- Réalisation du projet avec la qualité exigée et dans les délais impartis
- Maîtriser les coûts

Indicateurs de performance

- Délai moyen d'attribution
- Délai moyen d'exécution des marchés publics
- Nombre de PV de réception dans les délais
- Nombre d'appels d'offres infructueux
- Nombre de marchés résiliés

NB – sur échantillons pairés

Partenaires

- Présidence du Gouvernement (HAICOP)
- Ministère de l'équipement et de l'Habitat
- Organisations professionnelles
- Ministère des finances
- Ministère de l'économie et de la planification

Budget

Activités clés

- Décret loi portant mesures spécifiques pour accélérer les projets d'investissement public et relancer les projets privés
- Circulaire d'application
- Modification du Décret gouvernemental n° 2017-967 du 31 juillet 2017, portant réglementation de la construction des bâtiments civils.

Conditions de succès

- Elaboration d'une charte d'éthique
- Formation des acheteurs publics et des prestataires

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Thématique :

Système fiscal

- **SF 3.7 Revoir les règles de sélection/affectation des contrôles ponctuelles.**
- **SF 2.5 Interopérabilité**
- **SF 2.1 Compte fiscal en ligne (nouveaux services)**
- **SF 3.1 Supprimer les sanctions basées sur l'inobservation du formalisme**
- **SF 3.2 Suppression du contrôle a priori mis en œuvre avant octroi des prestations administratives**
- **SF 3.3 Améliorer les garanties des contribuables**

Version préliminaire

Thème 4	Système fiscal	3 Chantiers	16 Mesures

Niveau actuel

- **Doing Business :** Global : Classement : 78 / Score : 68,7
- Système fiscal: Classement : 108 / Score : 69.4
- Les indicateurs :
  - Paiements (nombre par année)
  - Délai (heures par année)
  - Total à payer (% du bénéfice brut)
  - Indice postérieure à la déclaration d'impôts (0 - 100)
- **Indicateur Economic Freedom** Index 2022 : Fardeau Fiscal : Score : 75.2

Objectifs

- Simplification et amélioration de l'efficacité du système fiscale.
- Accroitre la confiance et l'adhésion des opérateurs et des contribuables.

Benchmark international

- Proposer la déclaration et le paiement électroniques.
- Simplicité : une base d'imposition, un impôt.
- Adopter l'auto-évaluation comme outil efficace de recouvrement des impôts.
- Administration fiscale efficace grâce à des audits basés sur le risque.

Version préliminaire

Chantier 1 : Confiance et culture fiscale

- **SF 1.1** Code général des impôts
- **SF 1.2** Législation stable pour 5 ans au moins*
- **SF 1.3** Mise en place d'un système d'évaluation macro-économique des politiques fiscales
- **SF 1.4** Arrêter une vision économique consensuelle MLT
- **SF 1.5** Plan de communication grand public

Chantier 2 : : Simplification & digitalisation

- **SF 2.1** Compte fiscal en ligne
- **SF 2.2** Simplification et digitalisation des obligations déclaratives
- **SF 2.3** Réduction et simplifications des obligations fiscales et sociales des PP et TPE
- **SF 2.4** Lier les mesures fiscales avec des objectifs économiques
- **SF 2.5** Interopérabilité: Assurer, au travers du processus de digitalisation, le partage des documents par interopérabilité avec la DGI, la DGD et la CNSS.
- **SF 2.6** Réduire la charge fiscale en réduisant le nombre de déclarations fiscales pour les TPE et ce, à moins de 17 par an *
- **SF 2.7** Digitaliser les quittances fiscales au moyen de QR code afin d'éviter l'exigence d'originaux et de cachets*

Chantier 3 : Equité et transparence

- **SF 3.1** Supprimer les sanctions basées sur l'inobservation du formalisme
- **SF 3.2** Suppression du contrôle a priori mis en œuvre avant octroi des prestations administratives
- **SF 3.3** Améliorer les garanties des contribuables
- **SF 3.4** Rapprocher l'impôt des PP aux impôts des sociétés
- **SF 3.5** Programmer la répartition des opérations de vérification fiscale équitablement
- **SF 3.6** Réduction des délais de la restitution de la TVA.
- **SF 3.7** Revoir les règles de sélection/affectation des contrôles ponctuelles.

Système fiscal

Mesure SF 3.7
Revoir les règles de sélection/affectation des contrôles ponctuelles

Chef de file
MinFin

Description

- Adoption d'un nouvel algorithme de sélection des opérateurs à vérifier en adoption une approche plus aléatoires et en réduisant les systèmes de filtres basés sur le comportement de paiement (incidents de paiement ponctuels ou demande de restitution) et en mettant en place des méthodes plus aléatoires de programmation.

Objectif

- Renforcer la justice fiscale
- Promouvoir l'engagement fiscal
- Alléger la charge fiscale pour le contribuable
- Focaliser les ressources fiscales sur les secteurs non enregistrés ou à faible contribution

Argumentaire

Le modèle actuel de vérification se base sur des algorithmes qui utilisent des filtres automatiques favorisant la sélection des clients à bons comportements ou les clients demandant des restitutions. Ce système conduit à des vérifications souvent perçues comme inéquitables et l'émergence d'attitudes de freeriders.
Un climat de défiance continue de peser entre l'administration fiscale et le contribuable, ce qui a encouragé le développement du système informel et l'évasion fiscale.

Résultats attendus

- Augmentation du nombre des vérifications effectuées
- Réduire les biais des méthodes actuelles de programmation
- Augmentation des cas d'acquiescements relatifs aux résultats des vérifications

Indicateurs de performance

- Nombre de vérification effectuées
- Réduire la concentration des vérifications
- Nombre d'acquiescements effectués

Partenaires

- Direction générale des Impôts
- Centre Informatique du Ministère des finances

Budget

Activités clés

- Préparer des statistiques relatives au opérations de vérification
- Elaboration du nouveau modèle de vérification
- Emission de notes administratives d'utilisation du nouveau type de vérification

Conditions de succès

- Portage politique
- Adhésion des agents vérificateurs

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Système fiscal

Mesure SF 2.5
Interopérabilité

Chef de file
MinFin

Description

Permettre l'échange de données entre les Services du MinFin (exemple : Quitus fiscal) et les services aux citoyens délivrés par les autres administrations.
Une liste des services potentiels à déjà été identifiés. Pour l'année en cours, l'objectif est de réaliser l'interopérabilité d'au moins deux services
SI communicants via une plateforme respectant l'autonomie des acteurs,
Accès facile et sécurisé aux données dans les registres de l'Etat et avec un impact minimal sur les systèmes existants

Objectif

Faciliter effectivement les démarches administratives des citoyens et des entreprises et permettre une meilleure performance de l'administration tout en respectant la vie privée des citoyens et protéger leurs données personnelles,

Argumentaire

Plusieurs services aux citoyens exigent la délivrance de documents émis par la MinFin (en relation avec les déclarations fiscales notamment) ce qui engendre des blocages et des retards dans la prestation des services

Résultats attendus

- Dématérialisation des échanges inter-administratifs
- Réduire les délais des prestations des services
- Améliorer la transparence et promouvoir la confiance dans l'administration fiscale

Indicateurs de performance

- Délais des prestations administratives
- Nombre de réclamations administratives des opérateurs économiques

Partenaires

- Centre Informatique du Ministère des finances
- Direction générale des Impôts
- Direction générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement
- ATTT
- Municipalités
- Ministère des affaires sociales

Budget

Activités clés

- Développer les web services
- Etablir des conventions entre les différentes administrations qui souhaitent échanger des données.
- Mise en place de l'interopérabilité entre les différents SI
- Compagne de communication et de sensibilisation

Conditions de succès

- Des web-services qui doivent être développés
- Des conventions et des règles de gestion à mettre en place entre différentes administration
- Plaidoyer et communication

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Système fiscal

Mesure SF 2.1
Compte fiscal en ligne

Chef de file
MinFin

Description

Il s'agit de faciliter l'adhésion à distance aux télé-procédures de l'administration fiscale :
- regrouper toutes les télé-procédures de l'administration fiscale,
- Digitaliser toutes les étapes des télé-déclarations
- Mettre en place de nouveaux services à distance à l'instar des modifications et de correction des erreurs, dépôts des demandes des attestations fiscales en ligne et dépôt des demandes de restitution du crédit d'impôt en ligne

Objectif

- Faciliter les déclarations fiscales
- Promouvoir la confiance dans l'administration fiscale

Argumentaire

Dans le but d'alléger la charge fiscale au contribuable et renforcer la justice fiscale, l'administration fiscale cherche à multiplier le nombre de vérifications effectuées et avec des résultats de vérification acceptables pour le contribuable. Accès manuel et file d'attente devant les recettes des finances pour obtenir des duplicatas

Résultats attendus

- Augmenter le nombre des adhérents volontaire à la télé-déclaration
- Amélioration des taux de dépôts
- Augmentation des opérations digitalisées du CFEL
- Améliorer la conformité volontaire des contribuables
- Digitaliser les quittances fiscales au moyen de QR code afin d'éviter l'exigence d'originaux et de cachets.

Indicateurs de performance

- Nombre de nouveaux adhérents
- Nombre d'opérations/étapes nouvellement digitalisées
- Taux de dépôt des déclarations fiscales à l'échéance légale

Partenaires

- Centre Informatique du Ministère des finances
- Direction générale des Impôts
- Direction générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement

Budget

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Activités clés

- Mise en place du nouveau système
- Finaliser les travaux de validation et de test du nouveau site (compte fiscal)
- Migration des anciens adhérents de la télé-déclaration vers le nouveau système
- Compagne de communication et de sensibilisation
- Assistance aux utilisateurs

Conditions de succès

- Plan de migration du système actuel vers le système cible
- Accompagnement des utilisateurs

Version préliminaire

Thématique :

Système fiscal

(propositions du secteur privé en discussion avec le Ministère des finances)

- **SF 3.1 Supprimer les sanctions basées sur l'inobservation du formalisme**
- **SF 3.2 Suppression du contrôle a priori mis en œuvre avant octroi des prestations administratives**
- **SF 3.3 Améliorer les garanties des contribuables**

Version préliminaire

Système fiscal

Mesure SF 3.1

Supprimer les sanctions basées sur l'inobservation du formalisme

Chef de file
Ministère des Finances

Description

- Suppression de la non déductibilité des charges non portées sur la déclaration de l'employeur ou bien non appuyées par des états annexés à la déclaration annuelle.
- Plafonnement des amendes fiscales administratives sanctionnant le formalisme,
- Non déchéance des avantages fiscaux en cas d'inobservation du formalisme.

Objectif

- Redonner confiance aux investisseurs dans le système fiscal
- Alléger la charge fiscale des contribuables
- Améliorer la relation entre le contribuable et l'administration en évitant les conflits résultants de la forme quand le fond est justifié.
- Focaliser l'action du contrôle vers la fraude fiscale

Argumentaire

- L'inobservation du formalisme fiscal relatif à la déductibilité de plusieurs charges fiscales est une source de contentieux fiscaux lourds, épineux, et longs notamment quand toutes les conditions de fonds sont respectées.
- Les sanctions liées au formalisme rompent la confiance des investisseurs dans le système fiscal ce qui induit une baisse de l'investissement

Les sanctions basées sur l'inobservation du formalisme sont pénalisantes pou l'entreprise quand les conditions de fonds sont respectées.

L'inobservation du formalisme est souvent qualifiée par le contribuable comme injuste ce qui le conduit souvent au refus des chefs de redressements et le choix de la voie contentieuse pour clôturer les résultats du contrôle fiscal

Résultats attendus

- Attachement rationnel & naturel aux conditions de fond
- Améliorer la relation entre l'administration fiscale et le contribuable lors des contrôles fiscaux
- Clôture plus rapide et plus efficace des contrôles fiscaux
- Application mesurée de la loi fiscale
- Amélioration de la sécurité & de la tranquillité juridique du contribuable

Indicateurs de performance

- Allégement du corpus fiscal
- Nombre d'acquiescements
- Nombre de taxation d'office

Partenaires

- Direction Générale des impôts
- Direction Générales des études et de la législation fiscale

Budget

Activités clés

- Suppression de la non déductibilité des charges non portées sur la déclaration de l'employeur ou bien non appuyées par des états annexés à la déclaration annuelle.
- Plafonnement des amendes fiscales administratives sanctionnant le formalisme,
- Non déchéance des avantages fiscaux en cas d'inobservation du formalisme.

Conditions de succès

- Attachement au fond et à la substance de l'opération plutôt qu'à la forme de sa déclaration.
- Ciblage de l'action du contrôle vers la fraude et l'évasion fiscale

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Système fiscal

Mesure SF 3.2

Supprimer le contrôle a priori mis en œuvre avant l'octroi des prestations administratives

Chef de file
Ministère des finances

Description

L'octroi de certaines prestations fiscales est précédé par des vérifications fiscales complètes déguisées. Ceci est de nature à alourdir la célérité des prestations et rompre la confiance avec les investisseurs.
Cette situation est à l'origine de plusieurs abus, interprétations extensives des textes et entrainent des retards et des abandons dans l'exécution des projets.

Objectif

- Redonner confiance aux investisseurs dans l'administration
- Ecourter les délais de réalisation des projets
- Améliorer la relation entre le contribuable et l'administration

Argumentaire

- Certaines prestations fiscales administratives font l'objet de demandes excessives de documents, d'informations, de justifications équivalentes à un contrôle fiscal sans faire bénéficier le contribuable des garanties associées au contrôle
- Décision unilatérale / non motivée de refus d'octroi de la prestation
- Subordination des prestations et avantages à des conditions non prévues par un texte

Résultats attendus

- Améliorer la relation entre l'administration fiscale et l'investisseur
- Améliorer le délais d'octroi des prestations administratives
- Diminution de la bureaucratie et des velléités de malversations,

Indicateurs de performance

- Ecourtement des délais de réalisation des projets
- Ecourtement des délais d'obtention des prestations administratives

Partenaires

- Direction Générale des impôts
- Direction Générales des études et de la législation fiscale

Budget

Activités clés

- Consacrer législativement le contrôle a postériori

Conditions de succès

- Décharger les cadres de l'administration de toute responsabilité au titre de la prestation demandée par le contribuable/investisseur
- Digitaliser le processus d'octroi des prestations administratives

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire

Système fiscal

Mesure SF 3.3
Améliorer les garanties des contribuables

Chef de file
Ministère des finances

Description

Les avis de la commission de conciliation et de la commission de réexamen des arrêtés de taxation d'office prévus par les articles 117 et suivants du CDPF sont consultatifs.
Les taxations d'offices portant sur des chefs de redressement basés sur une interprétation extensive des textes ont un caractère exécutoire (RS sur redevance, PE non déclaré., bénéfices irrégulièrement distribué…etc.)
Marginalisation de la comptabilité et recours plus fréquent aux contrôles présomptifs.

Objectif

- Développer la confiance du bon contribuable dans le système fiscal
- Améliorer le consentement spontané à l'impôt et la conformité volontaire fiscale
- Rééquilibrage entre garanties du contribuable vérifié et prérogatives de l'administration

Argumentaire

- Des taxations d'office sont établis contrairement à l'avis de la commission de conciliation
- Des notifications de résultats ne sont pas souvent motivés
- Recours systématique aux présomptions en présence d'une comptabilité régulière & certifiées
- Non respect des obligations probatoires à la charge de l'administration fiscale
- Caractère exécutoire pour des taxations d'office basées sur des interprétations

Résultats attendus

- Améliorer la relation entre l'administration fiscale et le contribuable lors des contrôles fiscaux
- Clôture plus rapide et plus efficace des contrôles fiscaux
- Application mesurée de la loi fiscale
- Amélioration de la sécurité & de la tranquillité juridique du contribuable

Indicateurs de performance

- Délais des acquiescements et de clôture des contrôle fiscaux
- Nombre de taxation d'office

Partenaires

- Direction Générale des impôts
- Direction Générales des études et de la législation fiscale

Budget

Activités clés

- Rendre contraignant l'avis de la commission de conciliation et de réexamen des arrêtés de taxation d'office.
- Limiter le caractère exécutoire aux retenues à la source non reversées
- Réhabilitation à l'instar de plusieurs pays de la force probante de la comptabilité
- Consacrer législativement l'obligation de motivation des chefs de redressement notifiés

Conditions de succès

- Ciblage de l'action du contrôle- Aujourd'hui focalisé sur les contribuables disciplinés- vers la fraude et l'évasion fiscale
- Adhésion des services du contrôle à cette nouvelle orientation

Calendrier de réalisation

Juin | Sept | Déc

Version préliminaire